



IRDA PARIS

Institut de recherche
en droit des affaires
de Paris

Revue des sommaires

Jeudi 19 juin 2025

[Liste des revues et disponibilité à la salle de droit commercial](#)



📖 Numéro de revue

Varia

Revue internationale de droit économique

2024/4 t. XXXVIII

Association internationale de droit économique



CAIRN · INFO
DROIT & ADMINISTRATION

Vos mots-clés



1/2 Sommaire

Illustrations

Recherche filtrée sur ce numéro



Sommaire

Pages 5 à 30

🕒 39 minutes

≡ Article de revue

Les clauses de survie (*sunset clauses*)

Un été indien incertain pour les traités d'investissement

Par **Julien Cazala**



Pages 31 à 57

🕒 41 minutes

≡ Article de revue

Le contrat de bioprospection comme relation : au-delà de la logique transactionnelle

Par **Pag-yendu M. Yentcharé**
et **Diibe Bakolimda**



Pages 59 à 91

☰ Article de revue



🕒 50 minutes

La double matérialité, clé de voûte d'une gouvernance durable de l'entreprise

Par [Loïc Geelhand de Merxem](#)
et [Ivan Tchotourian](#)

Pages 93 à 116

☰ Article de revue



🕒 36 minutes

L'appréhension des *Fake News* par le droit de la concurrence de l'union européenne : entre possibilité et utilité

Par [Constantin Buchholz](#)

Recension

Pages 117 à 121

📖 Compte rendu



🕒 8 minutes

S. Bouthillier, *L'être humain en management*, Presses de l'Université Laval (PUL), 2024

Par [Ivan Tchotourian](#)

Recension

Date de parution : 19/06/2025

Date de mise en ligne : 19/06/2025

ISBN 9782931194140



· INFO

Revue

Ouvrage

Que sais-je ? /

Sciences Humaines
et Sociales

Sciences, Techniques

Connexion

Cairn Pro

À propos

Français

English

Español

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
201^e année
19 juin 2025
n° 22 / 8087^e
pages 1049 à 1112



ÉDITORIAL

- 1049 De la poussière de froment à la poussière de silicium : les métamorphoses du travail,
Tristan Girard-Gaymard

ACTUALITÉS

- 1052 Droit d'auteur (contrefaçon) : application dans le temps de la loi du 22 août 2021
1052 Mineur (acte de disposition) : opération sur livret d'épargne
1053 Urbanisme (visite domiciliaire) : portée de l'inviolabilité du domicile
1053 Contrat à durée déterminée : procédure de rupture pour faute grave
1053 Médecine du travail (poste de travail) : mesures individuelles d'aménagement

POINT DE VUE

- 1054 L'exécution forcée de la promesse unilatérale de vente, *Ibrahim Najjar*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 1064 **Chronique** : La responsabilité pénale du fait de l'intelligence artificielle :
une approche par les risques ?, *Pierre-François Laslier*
Chronique de jurisprudence de la Cour de cassation :
1070 Troisième chambre civile, *Marie-Laure Aldigé, Anne-Claire Schmitt,*
Anne-Claire Vernimmen et Jean-François Zedda
1082 Chambre commerciale, *Clotilde Bellino, Thibaut Boutié et Claudie Lefevre*
1092 **Panorama** : Exécution des peines, *Jean-Paul Céré, Joana Falxa et Éric Péchillon*
1102 **Notes** : L'AMF et le droit de se taire, *note sous Cons. const. 21 mars 2025, Nicolas Ida*
1107 Rupture brutale des relations commerciales établies et droit international privé :
un nouveau jalon jurisprudentiel, *note sous Civ. 1^{re}, 12 mars 2025, Harouna Sawadogo*

ENTRETIEN

- 1112 Kévin Castanier – L'action de groupe à l'heure d'une réforme ambitieuse



Lefebvre Dalloz



Recueil Dalloz

Tour Lefebvre Dalloz
10 place des Vosges - CS 90358
92072 Paris La Défense Cedex
Tél. (Rédaction) 0786620357
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENTE, DIRECTRICE DE LA PUBLICATION,
KETTY DE FALCO
DIRECTRICE GÉNÉRALE, DIRECTRICE DES ÉDITIONS,
CAROLINE SORDET
DIRECTRICE « CIVIL - PÉNAL & OUVRAGES »,
HÉLÈNE HOCH

CONSEIL SCIENTIFIQUE
ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON ET PHILIPPE MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE
PASCALE DEUMIER

RÉDACTION

• DIRECTION

Rédacteur en chef : Alain LIENHARD (01 40 64 54 03)

• RÉDACTION

Maele HARSOUËT DE KERAVEL (01 40 64 53 79)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque-Crédit-Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence-Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat-Responsabilité-Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

• ÉDITION-RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Laurence BREUZÉ-DINNAT

Lindsay GILBERT

Première secrétaire de rédaction :

Katy PERCHEREAU

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

ABONNEMENTS-RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Alexandra DORAY, Directrice

ventes@dalloz.fr

Responsable relations clients : Corinne ROUTIER

src@lefebvre-dalloz.fr - Tél. : 01 83 10 10 10

Directrice de clientèle Publicité : Carole MESSALATI

Tél. : 01 40 92 20 24 - publicite@lefebvre-sarrut.eu

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 132,29 € TTC

Étranger : 111,75 € HT

Prix au numéro : 49,31 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1027 T 82206

DUPLIPRINT Mayenne

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Juin 2025

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social : Tour Lefebvre Dalloz

10 place des Vosges - CS 90358

92072 Paris La Défense Cedex

RCS Paris 572 195 550 / Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z / TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre

La reproduction, même partielle, de tout élément publié

dans la revue est interdite



Origine du papier : Portugal
Taux de fibres recyclées : 0 %
Prot : 0,08 kg/t

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Tristan Girard-Gaymard

De la poussière de froment à la poussière de silicium :
les métamorphoses du travail

1049



ACTUALITÉS

1052

DROIT DES AFFAIRES

Propriété intellectuelle

Droit d'auteur (contrefaçon) : application
dans le temps de la loi du 22 août 2021,
Crim. 11 juin 2025

1052

DROIT CIVIL

Famille-Personne-Succession

Mineur (acte de disposition) :
opération sur livret d'épargne,
Com. 12 juin 2025

1053

DROIT IMMOBILIER

Construction-Urbanisme

Urbanisme (visite domiciliaire) :
portée de l'inviolabilité du domicile,
Civ. 3^e, 25 mai 2025

1053

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Contrat à durée déterminée :
procédure de rupture pour faute grave,
Soc. 11 juin 2025

Médecine du travail (poste de travail) :
mesures individuelles d'aménagement,
Soc. 11 juin 2025



POINT DE VUE

1054

L'exécution forcée de la promesse unilatérale de vente
par Ibrahim Najjar



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUES

1057

Action directe en garantie des vices cachés :
pourrait-on changer de fondement ?
par Jérôme François

1064

La responsabilité pénale du fait de l'intelligence
artificielle : une approche par les risques ?
par Pierre-François Laslier

NOTES

1102

L'AMF et le droit de se taire,
note sous Cons. const. 21 mars 2025
par Nicolas Ida

1107

Rupture brutale des relations commerciales établies
et droit international privé : un nouveau jalon
jurisprudentiel, *note sous Civ. 1^{re}, 12 mars 2025*
par Harouna Sawadogo

CHRONIQUE DE LA COUR DE CASSATION

1070

Troisième chambre civile
par Marie-Laure Aldigé, Anne-Claire Schmitt,
Anne-Claire Vernimmen et Jean-François Zedda

1082

Chambre commerciale
par Clotilde Bellino, Thibaut Boutié
et Claudie Lefevre

PANORAMA

1092

Exécution des peines
mai 2024 – avril 2025
par Jean-Paul Céré, Joana Falxa et Éric Péchillon



ENTRETIEN

1112

Kévin Castanier –
L'action de groupe à l'heure d'une réforme ambitieuse

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word) à Alain Lienhard (a.lienhard@lefebvre-dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise. Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non. Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique :
40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... » :
9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence :
20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate) :
5 500 signes (références entre parenthèses).



QUESTION PRATIQUE

EXEMPTION DE COMPTES CONSOLIDÉS

L'éclairage de la CNCC sur les seuils à ne pas dépasser.

19



À LA UNE

Sociétés - Les associés peuvent agir en réparation du préjudice de la société, même si celle-ci agit aussi

4

Contrats - Devoir d'information précontractuelle : la Cour de cassation ajoute une limite

8

Concurrence - Concurrence déloyale : existence et évaluation du préjudice économique subi

14

Biens de l'entreprise - La renommée de la marque « Tour de France » dépasse le public concerné par les épreuves de vélo

12



www.efl.fr



Lefebvre Dalloz



Sociétés

- 4 - Recevabilité de l'action ut singuli
- 4 - Opposabilité d'une cession de parts sociales aux héritiers du cédant
- 5 - Mandataire ad hoc chargé de provoquer une décision collective de société civile
- 6 - Action paulienne contre une donation d'usufruit de parts sociales
- 6 - Sanction d'un dirigeant en cas de manquement à un pacte d'associés

Entreprise en difficulté

- 7 - Déclaration des intérêts d'une créance

Contrats

- 8 - Devoir d'information précontractuelle
- 8 - Validité d'une clause attributive de juridiction imposée par une partie
- 9 - Clause attributive de juridiction dans des CGV
- 10 - Devoir d'information du conseiller en gestion de patrimoine

Finances de l'entreprise

- 10 - Exercice du droit au retrait litigieux en cas de créance cédée plusieurs fois
- 11 - Information annuelle de la caution
- 12 - Responsabilité de la banque pour une opération de paiement non autorisée

Biens de l'entreprise

- 12 - Marque renommée

Concurrence

- 14 - Préjudice causé par un acte de concurrence déloyale
- 15 - Comparaison en ligne d'assurances et publicité comparative
- 16 - Encadrement des promotions sur les produits de grande consommation

Consommation

- 17 - Clauses prévoyant une commission pour l'ouverture d'un prêt

Et aussi...

- 17 - Consultation juridique illicite

Veilles

- 21 - Veille législative
- 22 - Veille fiscale et sociale



QUESTION PRATIQUE



19

**EXEMPTION DE COMPTES
CONSOLIDÉS : L'ÉCLAIRAGE
DE LA CNCC SUR LES SEUILS
À NE PAS DÉPASSER**

Contenus

Actualités

Contenus pratiques



Revues

Synthèses

Encyclopédies

Jurisprudence



Sources officielles



Cahiers de droit de l'entreprise, n° 3 du 01 mai 2025

Sommaire du numéro

Éditorial



SECRET DES AFFAIRES

La commande publique à l'épreuve du secret des affaires

N° 3 - Par Loïc ALLIER

[Consulter le PDF](#)

Deux mois déjà



DROIT DES AFFAIRES

Précisions concernant la relation de la caution avec la sous-caution.

N° 45

[Consulter le PDF](#)

DROIT DES AFFAIRES

L'irrégularité formelle d'une publicité de crédit à la consommation ouvre une action en référé.

N° 46

[Consulter le PDF](#)

DROIT DES AFFAIRES

Évaluation du nouveau statut de l'entrepreneur individuel par le Comité consultatif du secteur financier.

N° 47

[Consulter le PDF](#)

DROIT DES AFFAIRES

L'acceptation dans les 60 jours par l'assureur implique l'obligation de financement des travaux nécessaires.

N° 48

[Consulter le PDF](#)

DROIT DES AFFAIRES

La réparation d'un préjudice économique pour concurrence déloyale ne peut être fondée uniquement sur l'atteinte au marché.

N° 49

[Consulter le PDF](#)

DROIT DES AFFAIRES

Indemnisation des dommages subis par un concessionnaire d'ouvrage public : une action personnelle soumise à prescription quinquennale.

N° 50

[Consulter le PDF](#)

DROIT DES AFFAIRES

Effet de l'appel d'une société condamnée pénalement sur la condamnation d'une autre société absorbée par l'appelante.

N° 51

[Consulter le PDF](#)

DROIT DES AFFAIRES

La nouvelle loi DDADUE est publiée !

N° 52

[Consulter le PDF](#)

DROIT DES AFFAIRES

Évaluation de parts sociales : limites des pouvoirs du juge sur le contrôle de la mission de l'expert.

N° 53

[Consulter le PDF](#)

DROIT DES AFFAIRES

Les contours de l'action ut singuli en présence de l'action de la société en responsabilité contre sa gérante.

N° 54

[Consulter le PDF](#)

DROIT FISCAL

Modalités d'application de divers dispositifs de réduction de cotisations patronales.

N° 55

[Consulter le PDF](#)

DROIT FISCAL

Mesures de simplification en matière de remises, transactions et de rescrits fiscaux.

N° 56

[Consulter le PDF](#)

DROIT FISCAL

Coopération administrative dans le domaine fiscal : la directive DAC 9 est publiée.

N° 57

[Consulter le PDF](#)

Le classement en invalidité de deuxième catégorie ne garantit pas l'indemnisation totale des pertes de gains professionnels futurs.

N° 58

[Consulter le PDF](#)

Refus d'un accord de performance collective par un salarié protégé : l'inaptitude constatée par le médecin du travail comme limite au licenciement.

N° 59

[Consulter le PDF](#)

L'employeur ne manque pas à son obligation de sécurité s'il prend des mesures appropriées, après avoir été informé du mal-être d'un salarié.

N° 60

[Consulter le PDF](#)

Les modalités d'application du dispositif d'activité partielle de longue durée rebond sont fixées.

N° 61

[Consulter le PDF](#)

Exposition à l'amiante : la Cour de cassation précise les règles de réparation du préjudice d'anxiété en cas de transfert d'entreprise.

N° 62

[Consulter le PDF](#)

Délai dans lequel l'employeur peut renoncer à une clause de non-concurrence lorsque le salarié est licencié pour inaptitude.

N° 63

[Consulter le PDF](#)

Évaluation du nouveau statut de l'entrepreneur individuel par le Comité consultatif du secteur financier

N° 64 - Par Olivier DE MATTOS

[Consulter le PDF](#)

La nouvelle loi DDADUE est publiée !

N° 65 - Par Olivier DE MATTOS

[Consulter le PDF](#)

Table ronde



ESG : réajustement nécessaire ou recul inquiétant ?

N° 3 - Par Julie KLEIN , Michel SAPIN , Laurence KUNÈS , Valentina LANA et Florence PRIOURET

[Consulter le PDF](#)

Dossier



Classes de parties affectées : retours d'expérience et perspectives

N° 15 - Par David ROBINE et Laura SAUTONIE-LAGUIONIE

[Consulter le PDF](#)

Classes de parties affectées : genèse, principes de fonctionnement et domaine du mécanisme

N° 16 - Par David ROBINE

[Consulter le PDF](#)

Les critères de constitution des classes de créanciers, d'actionnaires et de titulaires de valeurs mobilières donnant accès à terme au capital

N° 17 - Par Sylvain ARBIN , Gaël COUTURIER , Philippe DUBOIS , Pascale FRANÇOIS-RIVORY et Daniel VALDMAN

[Consulter le PDF](#)

Les créances hors classes et le traitement des créances particulières

N° 18 - Par Gaël COUTURIER , Jean-Dominique DAUDIER DE CASSINI , Valérie LELOUP-THOMAS et David ROBINE

[Consulter le PDF](#)

Valorisation et hiérarchisation des classes

N° 19 - Par Paul LEDERLIN , Valérie LELOUP-THOMAS , Gaëtan PIENS et Marie-Laure TUFFAL-QUIDET

[Consulter le PDF](#)

Présentation du plan

N° 20 - Par Éric DE BETTIGNIES , Jérôme CABOOTER , Philippe DUBOIS , Pascale FRANÇOIS-RIVORY et Daniel VALDMAN

[Consulter le PDF](#)

Le rôle des différents acteurs

N° 21 - Par Jérôme ALLAIS , Pascal GAGNA , Catherine POLI et Laura SAUTONIE-LAGUIONIE

[Consulter le PDF](#)

L'application du régime des classes de parties affectées

N° 22 - Par Marion PELLÉ

[Consulter le PDF](#)

Propos conclusifs et perspectives

N° 23 - Par Laura SAUTONIE-LAGUIONIE

[Consulter le PDF](#)

Cahiers pratiques



Une alchimie compliquée entre intelligence artificielle et protection des données personnelles

N° 10 - Par INFOREG

[Consulter le PDF](#)

Traitement fiscal des sommes versées en exécution d'une clause de garantie de passif

N° 11 - Par INFOREG

[Consulter le PDF](#)

L'omission d'un créancier de la liste des créances en procédure de sauvegarde face à la responsabilité personnelle du dirigeant

N° 12 - Par INFOREG

[Consulter le PDF](#)

Renoncer à la clause de non-concurrence : quel délai à respecter pour l'employeur ? Le cas du salarié licencié pour inaptitude

N° 13 - Par INFOREG

[Consulter le PDF](#)

Les essentiels du Cyber Resilience Act : comprendre et identifier ses dispositions

N° 14 - Par Julie SCHWARTZ , Rémy SCHLICH et Sarina SINGH

[Consulter le PDF](#)

Contenus

Actualités	
Contenus pratiques	∨
Revue	
Synthèses	
Encyclopédies	
Jurisprudence	∨
Sources officielles	∨

La Semaine Juridique - édition Générale (JCP G), n° 24 du 16 juin 2025

Sommaire du numéro

La Semaine du droit



ÉDITO

Pullman judiciaire à Paris versus justice ordinaire à Bobigny

N° 728 - Par Pascale ROBERT-DIARD

[Consulter le PDF](#)

LES ACTEURS | ÉTRANGERS

Droit des étrangers : une avocate contre le prêt-à-penser

N° 729 - Par Florence CREUX-THOMAS

[Consulter le PDF](#)

LIBRES PROPOS | LÉGION D'HONNEUR

Connaissez-vous quelqu'un qui mérite d'être décoré de la Légion d'honneur ou de l'ordre national du Mérite ?

N° 730 - Par Julien LE GARS et Astrid EDWIGE

[Consulter le PDF](#)

CIVIL ET PROCÉDURE CIVILE | COPROPRIÉTÉ

Qualités et conditions d'obtention de l'agrément de syndicat d'intérêt collectif

N° 731

[Consulter le PDF](#)

Conditions de communication des informations pour les prêts collectifs des syndicats de copropriétaires

N° 732

[Consulter le PDF](#)

Responsabilité du fait des produits défectueux : point de départ de la prescription en cas de transposition tardive

N° 733

[Consulter le PDF](#)

L'action paulienne peut être exercée contre une transaction homologuée judiciairement

N° 734

[Consulter le PDF](#)

Journal officiel du 5 au 11 juin 2025

N° 735

[Consulter le PDF](#)

Arrêts P de la Cour de cassation du 26 mai au 1er juin 2025

N° 736

[Consulter le PDF](#)

Exécution d'office de travaux remédiant aux constructions illicites

N° 737 - Par Yves STRICKLER

[Consulter le PDF](#)

L'élément d'équipement « exclusivement professionnel » de l'article 1792-7 du Code civil : une approche finaliste

N° 738 - Par Delphine PELET

[Consulter le PDF](#)

Incidence de la liquidation judiciaire de l'entrepreneur individuel en situation d'indivision

N° 739

[Consulter le PDF](#)

Activité d'expertise comptable

N° 740

[Consulter le PDF](#)

Journal officiel du 5 au 11 juin 2025

N° 741

[Consulter le PDF](#)

Arrêts P de la Cour de cassation du 26 mai au 1er juin 2025

N° 742

[Consulter le PDF](#)

Parité femmes-hommes en matière électorale : précisions de la Cour de cassation

N° 743

[Consulter le PDF](#)

SOCIAL | SÉCURITÉ SOCIALE

Mi-temps thérapeutique : indemnités journalières en cas de séjour à l'étranger

N° 744

[Consulter le PDF](#)

SOCIAL | DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Enquêtes de mesure de la diversité au travail : recommandations de la CNIL

N° 745

[Consulter le PDF](#)

SOCIAL | JOURNAL OFFICIEL

Journal officiel du 5 au 11 juin 2025

N° 746

[Consulter le PDF](#)

SOCIAL | COUR DE CASSATION

Arrêts P de la Cour de cassation du 26 mai au 1er juin 2025

N° 747

[Consulter le PDF](#)

PUBLIC ET FISCAL | IMPÔTS ET CONTRIBUTIONS

Représentants fiscaux : conditions d'octroi de l'accréditation pour une durée indéterminée

N° 748

[Consulter le PDF](#)

PUBLIC ET FISCAL | IMPÔTS SUR LE REVENU

Prélèvement à la source : passage au taux individualisé par défaut

N° 749

[Consulter le PDF](#)

PUBLIC ET FISCAL | EXPROPRIATION POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Office du juge de l'expropriation : caractère inopérant de la procédure de délaissement antérieure à la procédure

N° 750

[Consulter le PDF](#)

PUBLIC ET FISCAL | JOURNAL OFFICIEL

Journal officiel du 5 au 11 juin 2025

N° 751

[Consulter le PDF](#)

PUBLIC ET FISCAL | COUR DE CASSATION

Arrêts P de la Cour de cassation du 26 mai au 1er juin 2025

N° 752

[Consulter le PDF](#)

PUBLIC ET FISCAL | ÉLECTIONS

Contrôle de la campagne électorale présidentielle

N° 753 - Par Guy PRUNIER

[Consulter le PDF](#)

INTERNATIONAL ET EUROPÉEN | DROIT À UN PROCÈS ÉQUITABLE

Importance du principe d'immédiateté en matière pénale

N° 754 - Par Laure MILANO

[Consulter le PDF](#)

INTERNATIONAL ET EUROPÉEN | INTERDICTION DES MAUVAIS TRAITEMENTS

Hospitalisation d'office et traitement non consenti

N° 755 - Par Béatrice PASTRE-BELDA

[Consulter le PDF](#)

INTERNATIONAL ET EUROPÉEN | PROTECTION DES CONSOMMATEURS

Le consommateur doit, sauf abus, payer ce qu'il consomme

N° 756 - Par Dominique BERLIN

[Consulter le PDF](#)

INTERNATIONAL ET EUROPÉEN | TRANSPORT AÉRIEN

Les intérêts bien compris du transporteur aérien et du voyageur en cas de retard

N° 757 - Par Dominique BERLIN

[Consulter le PDF](#)

INTERNATIONAL ET EUROPÉEN | UNION EUROPÉENNE

Le contrôle juridictionnel des actes du Parquet européen : entre autonomie de l'Union et des États membres

N° 758 - Par Hélène CHRISTODOULOU

[Consulter le PDF](#)

EN RÉGION | VENTE

Mandat de vente : quand « valider » veut dire « conclure »

N° 759 - Par Sabrina CONTE

[Consulter le PDF](#)

EN RÉGION | UNIVERSITÉS

Centre Jean Bodin : Innovations juridiques et engagement sociétal

N° 760 - Par François HOURMANT

[Consulter le PDF](#)

La Semaine de la doctrine



ÉTUDES | ENVIRONNEMENT

La diversité biologique marine sauvera-t-elle les fonds marins ?

N° 761 - Par Sylvain MERCOLI

[Consulter le PDF](#)

ÉTUDES | ENVIRONNEMENT

La protection du patrimoine culturel sous-marin : la France entre deux eaux

N° 762 - Par Sandrine DRAPIER

[Consulter le PDF](#)

La Semaine du praticien



INFORMATIONS PROFESSIONNELLES | PROCÉDURE

3 questions à Richard Malka, avocat au barreau de Paris

N° 763

[Consulter le PDF](#)

INFORMATIONS PROFESSIONNELLES | AVOCATS

L'honoraire de résultat reste dû malgré un recours en révision

N° 764 - Par Cécile CASEAU-ROCHE

[Consulter le PDF](#)

INFORMATIONS PROFESSIONNELLES | MAGISTRATS

Conformité de la loi organique fixant le statut du procureur de la République anti-criminalité

N° 765

[Consulter le PDF](#)

INFORMATIONS PROFESSIONNELLES | UNION EUROPÉENNE

Le dispositif d'entraide judiciaire en matière pénale modernisé

N° 766

[Consulter le PDF](#)

Contenus

Actualités	
Contenus pratiques	∨
Revue	
Synthèses	
Encyclopédies	
Jurisprudence	∨
Sources officielles	∨

La Semaine Juridique - Entreprise et affaires (JCP E), n° 25 du 19 juin 2025

Sommaire du numéro

Échos de la pratique



CONCURRENCE

3 QUESTIONS - La sanction d'une stratégie concurrentielle déloyale

N° 531 - Par Émilie DUMUR et Pascal WILHELM

[Consulter le PDF](#)

MARD

Pour un accès facilité des entreprises artisanales à la médiation

N° 532

[Consulter le PDF](#)

BIBLIOGRAPHIE

Communication - Commerce électronique

N° 533

[Consulter le PDF](#)

BIBLIOGRAPHIE

Droit des sociétés

N° 534

[Consulter le PDF](#)

Actualités



AFFAIRES | NUMÉRIQUE

Développement et gouvernance de l'IA : entre tensions et coopérations interdisciplinaires

N° 536 - Par Michaël VAN DEN POEL et Christophe ROQUILLY

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | BANQUE

Absence de manquement au devoir de vigilance bancaire dans l'exécution d'ordres de virement effectués à la suite d'une fraude par courriels

N° 537

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | BANQUE

Administration légale et fonctionnement du compte bancaire d'un mineur : la banque doit demander l'accord des deux parents

N° 538

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | BANQUE

En cas d'opération frauduleuse, il appartient à la banque de prouver la faute ou la négligence grave commise par le client

N° 539

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | BANQUE

Escroquerie « au président » : conditions de responsabilité de la banque en cas d'opérations autorisées par la personne habilitée

N° 540

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | BANQUE

Conditions de communication des informations pour les prêts collectifs des syndicats de copropriétaires

N° 541

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | CONCURRENCE

Secteurs de l'ingénierie, du conseil en technologie et des services informatiques : quatre entreprises sanctionnées pour des pratiques de non-débauchage

N° 542

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | CONCURRENCE

Le Code de bonnes pratiques pour la conduite des procédures de contrôle des aides d'État est publié

N° 543

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | DESSINS ET MODÈLES

Contrefaçon de modèle : la clause de réparation s'applique aussi aux distributeurs des

pièces détachées

N° 544

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | DROIT EUROPÉEN

Action directe du sous-acquéreur : la détermination de la loi applicable dépend du règlement Rome II

N° 545

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | ENTREPRISE

Omnibus : la CNCDH formule des recommandations

N° 546

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | ENTREPRISE

Faciliter la vie des entreprises : quelques mesures phares du projet de loi de simplification économique, sur le point d'être voté à l'Assemblée

N° 547

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | ENTREPRISE EN DIFFICULTÉ

Sanctions civiles : le juge doit veiller à bien motiver sa décision en répondant exactement à la demande et à ne pas ajouter des conditions non prévues par la loi

N° 548

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | ENTREPRISE EN DIFFICULTÉ

Ouverture d'une liquidation judiciaire après résolution du plan de redressement et résiliation du bail commercial

N° 549

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | ENTREPRISE EN DIFFICULTÉ

La signification de la lettre de contestation de créance par voie d'huissier n'a pas à reproduire les dispositions de l'article L. 622-27 du Code de commerce

N° 550

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | EXPERT-COMPTABLE

Modification de dispositions relatives à l'activité d'expertise comptable

N° 551

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | MARCHÉ FINANCIER

MiCA : nouvelles normes techniques de réglementation

N° 552

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | MARCHÉ FINANCIER

L'ABE publie une lettre d'inaction sur l'interaction entre DSP 2 et MiCA

N° 553

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | PROTECTION DU CONSOMMATEUR

L'examen du caractère abusif des clauses consuméristes, un contrôle impératif pour le juge

N° 554

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | PROTECTION DU CONSOMMATEUR

Surendettement : irrecevabilité du débiteur à s'opposer à une créance autre que celles qu'il a contestées dans le délai de vingt jours

N° 555

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | RESPONSABILITÉ CIVILE

Responsabilité du fait des produits défectueux : point de départ de la prescription en cas de transposition tardive

N° 556

[Consulter le PDF](#)

SOCIAL | ACCIDENT DU TRAVAIL ET MALADIE PROFESSIONNELLE

La qualification de rechute, une fois devenue définitive, ne peut être contestée après dans le cadre d'une action en reconnaissance de la faute inexcusable de l'employeur

N° 557

[Consulter le PDF](#)

SOCIAL | ACCIDENT DU TRAVAIL ET MALADIE PROFESSIONNELLE

Précisions sur l'opposabilité de la décision de prise en charge par la caisse en cas de saisine d'un comité régional de reconnaissance des maladies professionnelles

N° 558

[Consulter le PDF](#)

SOCIAL | CONTENTIEUX

Solidarité financière du donneur d'ordre en cas de travail dissimulé par le sous-traitant : précisions procédurales

N° 559

[Consulter le PDF](#)

SOCIAL | CONTRAT DE TRAVAIL

Précisions sur l'articulation entre rupture d'un CDD et transaction

N° 560

[Consulter le PDF](#)

SOCIAL | COTISATIONS SOCIALES

Assiette des cotisations sociales : régime des pourboires remis à l'employeur

N° 561

[Consulter le PDF](#)

FISCAL | DOUANE

Nouvel outil de surveillance des importations pour prévenir les détournements de trafic préjudiciables

N° 562

[Consulter le PDF](#)

FISCAL | DOUANE

LCB/FT : mise à jour de la liste des pays à haut risque

N° 563

[Consulter le PDF](#)

FISCAL | FISCALITÉ DES ENTREPRISES

Crédit d'impôt (CGI, art. 244 quater W) et location-gérance de fonds de commerce

N° 564

[Consulter le PDF](#)

FISCAL | FISCALITÉ DES PARTICULIERS

Représentants fiscaux et accréditation pour une durée indéterminée

N° 565

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | SOCIÉTÉ

Le compte courant d'associé débiteur

N° 1175 - Par Antoinette ALABA

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | SOCIÉTÉ

Groupes de sociétés

N° 1176 - Par Bastien BRIGNON , Luc ATHLAN , Adeline CERATI , Isabelle GROSSI , Thibaut LASSERRE , Léa MARION , Vincent PERRUCHOT-TRIBOULET , Jean-Noël STOFFEL , Jean-Brice TAP et Joachim WATHELET

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | CONCURRENCE

Rupture brutale de relations commerciales établies : point de départ du préavis et dépendance économique

N° 1177 - Par Claude-Albéric MAETZ

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | CAUTIONNEMENT

Une association sans but lucratif peut être regardée comme un créancier professionnel

N° 1178 - Par Akram EL MEJRI

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | DROIT DES AFFAIRES

CAUTIONNEMENT - Sous-caution - Cautionnement disproportionné

N° 1179

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | BAIL COMMERCIAL

Le juge peut décider la suspension de la clause résolutoire du bail commercial quel que soit le manquement commis par le locataire

N° 1180 - Par Mathieu THIBERGE

[Consulter le PDF](#)

SOCIAL | CONTENTIEUX DU TRAVAIL

Forces et faiblesses des modes alternatifs de résolution des conflits en droit du travail : variations autour d'arrêts récents

N° 1181 - Par Yannick PAGNERRE

[Consulter le PDF](#)

FISCAL | DOUANE

L'Europe renforce sa lutte contre le contournement de droits antidumping

N° 1182 - Par Jean-Marie SALVA , Laurence REN , Dimana TODOROVA et Zineb HAMZI

[Consulter le PDF](#)

Contenus

Actualités	
Contenus pratiques	∨
Revues	
Synthèses	
Encyclopédies	
Jurisprudence	∨
Sources officielles	∨

Revue de droit bancaire et financier, n° 3 du 01 mai 2025

Sommaire du numéro

Repère



AFFAIRE VIVENDI

Le contrôle de fait et l'arrêt VIVENDI

N° 3 - Par Hervé LE NABASQUE

[Consulter le PDF](#)

Alertes



FOCUS | FRAUDE AUX PAIEMENTS

Fraude aux paiements : la dynamique vicieuse entre protection et innovation

N° 60 - Par Myriam ROUSSILLE

[Consulter le PDF](#)

RAPPORTS ET AVIS | RÉOLUTION BANCAIRE

HCJP : rapport sur les procédures collectives et la résolution bancaire

N° 61

[Consulter le PDF](#)

RAPPORTS ET AVIS | CONVENTIONS FISCALES INTERNATIONALES

De quelques problématiques posées par les conventions fiscales internationales

VEILLE | SECTEUR BANCAIRE FRANÇAIS

[Les banques françaises leaders du financement de la transition écologique](#)

N° 63

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | LAB/FT

[Mise à jour des lignes directrices relatives aux obligations de vigilance sur les opérations et aux obligations de déclaration et d'information à Tracfin](#)

N° 64

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | AUTORITÉS DE SUPERVISION

[Publication du rapport annuel des ESAs](#)

N° 65

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | FINANCE DURABLE

[Bilan de l'intégration des risques de durabilité dans la gouvernance des organismes d'assurance et de réassurance et identification des bonnes pratiques](#)

N° 66

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | PAIEMENTS TRANSFRONTALIERS

[Création du forum sur les données relatives aux paiements transfrontaliers](#)

N° 67

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | MOYENS DE PAIEMENT

[Publication de la 9e édition du rapport biennal sur les tendances en matière de consommation pour 2024/25](#)

N° 68

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | LCB-FT

[Consultation publique de l'EBA sur les nouvelles règles relatives au 6e paquet réglementaire \(AMLD6\)](#)

N° 69

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | FINANCE DURABLE

[Publication d'indicateurs clés sur le risque climatique dans le secteur bancaire de l'UE/EEE](#)

N° 70

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | LISTING ACT

[Avis technique de l'ESMA sur les abus de marché et les marchés de croissance des PME dans le cadre du Listing Act](#)

N° 71

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | ESMA

[L'ESMA consulte sur les règles applicables aux fournisseurs de notation ESG](#)

N° 72

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | SUPERVISION

[Publication du 5e rapport de l'ESMA sur la qualité et l'utilisation des données](#)

N° 73

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | RÈGLEMENT MICA

Publication de lignes directrices en matière de surveillance pour prévenir les abus de marché dans le domaine des crypto-actifs

N° 74

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | P

Désignation par les prestataires de services liés aux crypto-actifs d'un point de contact central LAB/FT

N° 75

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | INTRODUCTIONS EN BOURSE

Publication du prospectus commun européen pour les introductions en Bourse

N° 76

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | SGP

L'AFG publie son étude annuelle sur l'exercice des droits de vote par les SGP en 2024

N° 77

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | FONDS D'INVESTISSEMENT

Publications de l'ESMA sur les outils de gestion de la liquidité pour les fonds

N° 78

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

IA et marchés financiers : l'ICMA répond à l'OICV

N° 79

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | MARCHÉS FINANCIERS

Finalisation des règles relatives aux politiques d'exécution des ordres des entreprises dans le cadre de la directive MiFID II

N° 80

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | MARCHÉS FINANCIERS

Recommandations en faveur d'une simplification des règles de publication d'informations ESG pour les administrateurs d'indices de référence

N° 81

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | AFG

Titrisation : l'AFG répond à la Commission européenne

N° 82

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | T

Rapport d'évaluation des ESAs sur le règlement titrisation

N° 83

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | FINANCEMENT DES ENTREPRISES

Publication d'un manifeste pour un meilleur financement des entreprises par la Bourse

N° 84

[Consulter le PDF](#)

EN BREF | FRAIS BANCAIRES

Adoption d'une loi encadrant les frais bancaires de succession

N° 85

[Consulter le PDF](#)

EN BREF | CESSION DAILY

Financement et sûretés : précisions sur le régime de la cession « Dailly » des créances sur le Trésor public

N° 86

[Consulter le PDF](#)

VEILLE LÉGISLATIVE | VEILLE LÉGISLATIVE

Du 15 mars 2025 au 14 mai 2025

N° 87

[Consulter le PDF](#)

VEILLE DES PUBLICATIONS | VEILLE DES PUBLICATIONS

Veille des publications

N° 88

[Consulter le PDF](#)

Études



AFFAIRE VIVENDI

Affaire Vivendi : l'ouverture de la qualification du contrôle et la nécessaire révision de la loi

N° 5 - Par Patrick BARBAN

[Consulter le PDF](#)

LETTRE DE CHANGE

Le retour de la lettre de change... en matière de fraude

N° 6 - Par Jérôme LASSERRE CAPDEVILLE

[Consulter le PDF](#)

FINANCEMENT IMMOBILIER

Le financement de l'immobilier par l'émission d'obligations

N° 7 - Par Caroline HOUIN-BRESSAND , Ariane BLANCHARD , Kelly DAHAN , Emma NAVARRO et Alexis ARDUIN

[Consulter le PDF](#)

NAVIRES POSEURS DE CÂBLE

Les navires poseurs de câble : environnement et financement

N° 8 - Par Franck JULIEN

[Consulter le PDF](#)

Commentaires



DROIT BANCAIRE | PAQUET BANCAIRE

Le nouveau paquet bancaire et ses mesures phares

N° 56 - Par Catherine FEUNTEUN

[Consulter le PDF](#)

DROIT BANCAIRE | RESPONSABILITÉ DU BANQUIER

L'affirmation de la responsabilité de plein droit des établissements de crédit du fait des démarcheurs

N° 57 - Par Sylvain LAMBERT

[Consulter le PDF](#)

DROIT BANCAIRE | CRYPTO-ACTIFS

Injonction d'avoir à communiquer le nom du titulaire du wallet

N° 58 - Par Dominique LEGEAIS

[Consulter le PDF](#)

DROIT BANCAIRE | CRYPTO-ACTIFS

Florilège de décisions de juges du fond relatives à la responsabilité de la banque pour manquement au devoir de vigilance recherchée par des investisseurs en crypto-monnaies

N° 59 - Par Dominique LEGEAIS

[Consulter le PDF](#)

DROIT BANCAIRE | FRAUDE AU PRÉSIDENT

Qualification d'opération de paiement autorisée

N° 60 - Par Bastien MICHALET

[Consulter le PDF](#)

DROIT BANCAIRE | OPÉRATION DE PAIEMENT NON AUTORISÉE

Preuve de la négligence grave

N° 61 - Par Bastien MICHALET

[Consulter le PDF](#)

DROIT BANCAIRE | CHÈQUE

Vérification des anomalies apparentes

N° 62 - Par Bastien MICHALET

[Consulter le PDF](#)

DROIT BANCAIRE | OPÉRATION DE PAIEMENT NON AUTORISÉE

Exigences préalables à la qualification d'une négligence grave

N° 63 - Par Bastien MICHALET

[Consulter le PDF](#)

DROIT BANCAIRE | CAUTIONNEMENT

Mentions manuscrites en matière de cautionnement

N° 64 - Par Dominique LEGEAIS

[Consulter le PDF](#)

DROIT BANCAIRE | CAUTIONNEMENT

Recours subrogatoire et cautionnement

N° 65 - Par Dominique LEGEAIS

[Consulter le PDF](#)

DROIT BANCAIRE | SOUS-CAUTIONNEMENT

Sous-cautionnement et devoir de mise en garde

N° 66 - Par Dominique LEGEAIS

[Consulter le PDF](#)

DROIT BANCAIRE | SOUS-CAUTIONNEMENT

Sous-cautionnement et acte de prêt notarié

N° 67 - Par Dominique LEGEAIS

[Consulter le PDF](#)

DROIT BANCAIRE | AVAL

Aval et double signature

N° 68 - Par Dominique LEGEAIS

[Consulter le PDF](#)

DROIT BANCAIRE | NANTISSEMENT

Nantissement de crypto-actifs

N° 69 - Par Dominique LEGEAIS

[Consulter le PDF](#)

DROIT BANCAIRE | SAISIE IMMOBILIÈRE

Saisie immobilière et projet de distribution

N° 70 - Par Stéphane PIÉDELIÈVRE

[Consulter le PDF](#)

DROIT BANCAIRE | SAISIE IMMOBILIÈRE

Saisie immobilière et prorogation du délai de péremption du commandement

N° 71 - Par Stéphane PIÉDELIÈVRE

[Consulter le PDF](#)

DROIT BANCAIRE | INJONCTION DE PAYER

Procédure d'injonction de payer et saisie-attribution

N° 72 - Par Stéphane PIÉDELIÈVRE

[Consulter le PDF](#)

DROIT BANCAIRE | TITRE EXÉCUTOIRE

Titre exécutoire et obligation

N° 73 - Par Stéphane PIÉDELIÈVRE

[Consulter le PDF](#)

DROIT BANCAIRE | MESURES CONSERVATOIRES

Mesures conservatoires et mainlevée

N° 74 - Par Stéphane PIÉDELIÈVRE

[Consulter le PDF](#)

DROIT BANCAIRE | SAISIE-ATTRIBUTION

Saisie-attribution et créance à exécution successive

N° 75 - Par Stéphane PIÉDELIÈVRE

[Consulter le PDF](#)

DROIT BANCAIRE | TITRE EXÉCUTOIRE

Titre exécutoire et sous-cautionnement

N° 76 - Par Stéphane PIÉDELIÈVRE

[Consulter le PDF](#)

DROIT BANCAIRE | PROCÉDURES COLLECTIVES

Durée de l'arrêt des poursuites individuelles

N° 77 - Par Caroline HOUIN-BRESSAND

[Consulter le PDF](#)

DROIT BANCAIRE | PROCÉDURES COLLECTIVES

Arrêt des poursuites et mesures conservatoires contre la caution

N° 78 - Par Caroline HOUIN-BRESSAND

[Consulter le PDF](#)

DROIT BANCAIRE | PROCÉDURES COLLECTIVES

Déclaration de créance, prescription et sous-caution

N° 79 - Par Caroline HOUIN-BRESSAND

[Consulter le PDF](#)

DROIT BANCAIRE | REVENDICATION

Constitutionnalité du régime de la revendication

N° 80 - Par Caroline HOUIN-BRESSAND

[Consulter le PDF](#)

DROIT FINANCIER | FINANCE DURABLE

Loi DDADUE 5 du 30 avril 2025 : avis de grand frais sur la durabilité

N° 81 - Par Jean-Marc MOULIN

[Consulter le PDF](#)

DROIT FINANCIER | PROSPECTUS

Obligation d'établir un prospectus en cas d'offre au public de valeurs mobilières

Dossier



RÈGLEMENTATION BANCAIRE ET FINANCIÈRE EUROPÉENNE

L'intensification de la réglementation bancaire et financière européenne

N° 13 - Par Anthony MAYMONT

[Consulter le PDF](#)

LESS IS MORE

À propos du rapport Less is more

N° 14 - Par Blanche SOUSI

[Consulter le PDF](#)

SECTEUR BANCAIRE ET FINANCIER

La réglementation bancaire et financière européenne à l'épreuve des risques émergents

N° 15 - Par Thierry BONNEAU

[Consulter le PDF](#)

MÉCANISME DE SURVEILLANCE UNIQUE

Le mécanisme de surveillance unique (MSU) : un nouveau modèle d'intégration

N° 16 - Par Francesco MARTUCCI

[Consulter le PDF](#)

STABILITÉ FINANCIÈRE

Les apports du droit européen de la concurrence en matière de stabilité financière

N° 17 - Par Julie LACROIX GRANGEON

[Consulter le PDF](#)

VIREMENTS EUROPÉENS

Les incidences des virements instantanés en euros à l'égard des banques

N° 18 - Par Anthony MAYMONT

[Consulter le PDF](#)

RÈGLEMENT MICA

La construction d'une régulation financière européenne des crypto-actifs

N° 19 - Par Pablo GUÉDON

[Consulter le PDF](#)

DÉFAILLANCES BANCAIRES

L'influence du droit européen des défaillances bancaires sur la stabilité financière

N° 20 - Par Benoît RAYNAUD

[Consulter le PDF](#)

Meilleure pratique



LCB-FT

La classification des risques à l'aune du nouveau paquet européen AML6

N° 4 - Par Khadija MEDJAOUI

[Consulter le PDF](#)

Contenus

Actualités	
Contenus pratiques	∨
Revue	
Synthèses	
Encyclopédies	
Jurisprudence	∨
Sources officielles	∨

Revue des procédures collectives civiles et commerciales, n° 3 du 01 mai 2025

Sommaire du numéro

Repère



INSOLVABILITÉ

Les 10 ans du règlement sur les procédures d'insolvabilité et déjà des pistes pour sa révision

N° 3 - Par Michel MENJUCQ

[Consulter le PDF](#)

Alertes



FOCUS | PROCÉDURES COLLECTIVES

Simplification du droit des entreprises en difficulté : publication d'une étude du Conseil d'État

N° 25

[Consulter le PDF](#)

FOCUS | ACTUALITÉ JURISPRUDENTIELLE

15 décembre 2024-15 février 2025

VEILLE | ENTREPRENEUR INDIVIDUEL EN DIFFICULTÉ

Réforme de l'entreprise individuelle : propositions pour une protection effective des entrepreneurs

N° 27

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | IFPPC

Publication du rapport d'activité 2024

N° 28

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | ENTREPRENEUR EN DIFFICULTÉ

Publication du rapport d'activité 2024

N° 29

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | ENTREPRENEUR INDIVIDUEL

Publication du rapport relatif aux évolutions liées au nouveau statut de l'entrepreneur individuel

N° 30

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ

Défaillances et sauvegardes des entreprises au 1er trimestre 2025

N° 31

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | ENTREPRISE EN DIFFICULTÉ

Renforcement de la prévention et du soutien aux entreprises en difficulté : un rapport remis à l'exécutif formule 16 recommandations

N° 32

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | LIQUIDATION JUDICIAIRE

Précisions sur le financement de la rémunération du liquidateur dans les liquidations judiciaires impécunieuses

N° 33

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | PROCÉDURES COLLECTIVES

Rapport sur les procédures collectives et la résolution bancaire

N° 34

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | REBOND

Les modalités d'application du dispositif d'activité partielle de longue durée rebond sont fixées

N° 35

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ

Lancement d'un groupe de travail chargé de simplifier le droit des entreprises en difficulté

N° 36

[Consulter le PDF](#)

VEILLE DES TEXTES | VEILLE DES TEXTES

Du 1er avril au 1er juin 2025

Études



REDRESSEMENT JUDICIAIRE

Le redressement judiciaire : une procédure inadaptée pour les clubs professionnels de football

N° 3 - Par Michael TOTA

[Consulter le PDF](#)

ENTREPRISE AGRICOLE

Cession totale de l'exploitation agricole : la notion d'« ensemble essentiellement constitué du droit au bail rural » précisée par la Cour de cassation

N° 4 - Par Christine LEBEL

[Consulter le PDF](#)

CLASSES DE PARTIE AFFECTÉES

De la pertinence de l'évaluation des sûretés pour la formation des classes

N° 5 - Par Olivier DEBEINE et Samuel MINGER

[Consulter le PDF](#)

Commentaires



CONDITIONS D'OUVERTURE DES PROCÉDURES | DÉCLARATION DE CESSATION DES PAIEMENTS

Déclaration de la cessation des paiements et incidence d'une conciliation en cours

N° 60 - Par Bernard SAINTOURENS

[Consulter le PDF](#)

CONDITIONS D'OUVERTURE DES PROCÉDURES | CESSATION D'ACTIVITÉ

Ouverture d'une procédure collective à l'égard d'une société radiée du RCS : l'exigence du respect du délai d'un an

N° 61 - Par Bernard SAINTOURENS

[Consulter le PDF](#)

CONDITIONS D'OUVERTURE DES PROCÉDURES | EXTENSION DE LA PROCÉDURE

Extension de la procédure collective d'une société à l'égard du dirigeant : l'indifférence de la caractérisation d'une faute

N° 62 - Par Bernard SAINTOURENS

[Consulter le PDF](#)

DÉCLARATION ET VÉRIFICATION DES CRÉANCES | DÉCLARATION DE CRÉANCE

À qui adresser sa déclaration de créance lorsque le jugement d'ouverture désigne une société de mandataires judiciaires ?

N° 63 - Par Nicolas BORGA

[Consulter le PDF](#)

DÉCLARATION ET VÉRIFICATION DES CRÉANCES | DÉCLARATION DE CRÉANCE

Déclaration de créance et interruption de la prescription à l'égard d'un codébiteur solidaire ou d'une sous-caution

N° 64 - Par Nicolas BORGA

[Consulter le PDF](#)

DÉCLARATION ET VÉRIFICATION DES CRÉANCES | DÉCLARATION DE CRÉANCE

Porter une créance à la connaissance du mandataire judiciaire ne vaut pas renonciation tacite à la prescription

N° 65 - Par Nicolas BORGA

[Consulter le PDF](#)

DÉCLARATION ET VÉRIFICATION DES CRÉANCES | CONTESTATION DE CRÉANCE

Clause attributive de compétence et office du juge-commissaire

N° 66 - Par Nicolas BORGA

[Consulter le PDF](#)

LIQUIDATION JUDICIAIRE | OUVERTURE DE LA LIQUIDATION JUDICIAIRE

La poursuite du compte courant en liquidation judiciaire

N° 67 - Par Vincent PERRUCHOT-TRIBOULET

[Consulter le PDF](#)

LIQUIDATION JUDICIAIRE | EXTENSION DE LA LIQUIDATION JUDICIAIRE

Liquidation judiciaire et dissolution d'une société dans un contexte d'extension : la question de la loi applicable

N° 68 - Par Florence REILLE

[Consulter le PDF](#)

LIQUIDATION JUDICIAIRE | DESSAISSEMENT DU DÉBITEUR

Qualité et intérêt pour agir du liquidateur judiciaire, peu important le montant du passif et de l'actif déclaré

N° 69 - Par Adeline CERATI

[Consulter le PDF](#)

LIQUIDATION JUDICIAIRE | DESSAISSEMENT DU DÉBITEUR

Droit propre du débiteur en liquidation judiciaire d'exercer des voies de recours contre les décisions d'admission au passif

N° 70 - Par Vincent PERRUCHOT-TRIBOULET

[Consulter le PDF](#)

LIQUIDATION JUDICIAIRE | CLÔTURE DE LA LIQUIDATION JUDICIAIRE

Qualité pour agir du débiteur après clôture de la liquidation judiciaire : régularisation de la procédure

N° 71 - Par Florence REILLE

[Consulter le PDF](#)

LIQUIDATION JUDICIAIRE | CLÔTURE DE LA LIQUIDATION JUDICIAIRE

Reprise des poursuites individuelles en cas de fraude

N° 72 - Par Adeline CERATI

[Consulter le PDF](#)

DROIT SOCIAL | GARANTIE DES SALAIRES

Revirement de jurisprudence : extension de la garantie AGS

N° 73 - Par François TAQUET

[Consulter le PDF](#)

DROIT SOCIAL | OBLIGATION DE RECLASSEMENT

Accessibilité de l'offre de reclassement : interprétation stricte des mentions du Code du travail

N° 74 - Par François TAQUET

[Consulter le PDF](#)

DROIT SOCIAL | OBLIGATION DE RECLASSEMENT

Absence de mention des critères de départage dans la liste des postes disponibles

N° 75 - Par François TAQUET

[Consulter le PDF](#)

DROIT SOCIAL | PRIORITÉ DE RÉEMBAUCHAGE

Non-respect de la priorité : le salarié doit démontrer l'existence d'un préjudice

N° 76 - Par François TAQUET

[Consulter le PDF](#)

Incompétence du juge judiciaire en cas de contestation des catégories professionnelles définies par un PSE

N° 77 - Par François TAQUET

[Consulter le PDF](#)

L'attribution des avantages du PSE ne peut être conditionnée à une renonciation à toute action en justice

N° 78 - Par François TAQUET

[Consulter le PDF](#)

Garantie de fond dans le cadre d'une procédure particulière imposée par une convention collective

N° 79 - Par François TAQUET

[Consulter le PDF](#)

L'accroissement des dettes depuis la date de cessation des paiements est un motif impropre à caractériser la poursuite d'une activité déficitaire

N° 80 - Par Arlette MARTIN-SERF

[Consulter le PDF](#)

Absence de faute de gestion en cas de non-déclaration de la cessation des paiements pendant la durée de la conciliation

N° 81 - Par Arlette MARTIN-SERF

[Consulter le PDF](#)

Simple négligence : absence de transmission par le dirigeant de documents comptables

N° 82 - Par Arlette MARTIN-SERF

[Consulter le PDF](#)

Fautes d'un dirigeant d'association : appréciation au regard de la qualité de bénévole

N° 83 - Par Arlette MARTIN-SERF

[Consulter le PDF](#)

Durée de l'interdiction de gérer : portée de l'appel du liquidateur

N° 84 - Par Arlette MARTIN-SERF

[Consulter le PDF](#)

Pas de responsabilité du banquier pour fraude ou obtention de garanties disproportionnées au concours

N° 85 - Par Arlette MARTIN-SERF

[Consulter le PDF](#)

Confidentialité de la conciliation : utilisation par un banquier d'une information sur l'ouverture d'une conciliation pour une déclaration de défaut au titre de ses obligations prudentielles

N° 86 - Par Arlette MARTIN-SERF

[Consulter le PDF](#)

Manquements du banquier à son obligation d'information relative à la garantie de Bpifrance

N° 87 - Par Arlette MARTIN-SERF

[Consulter le PDF](#)

RESPONSABILITÉ DES TIERS | AVOCAT

Action du liquidateur contre l'avocat du débiteur dont les fautes seraient à l'origine de la procédure collective de son client

N° 88 - Par Arlette MARTIN-SERF

[Consulter le PDF](#)

Dossier



PROCÉDURES COLLECTIVES

Baux et procédures collectives

N° 1 - Par Adeline CERATI , Vincent PERRUCHOT-TRIBOULET et Florence REILLE

[Consulter le PDF](#)

PROCÉDURES COLLECTIVES

Baux commerciaux et procédures collectives

N° 2 - Par Pierre-Michel LE CORRE

[Consulter le PDF](#)

BAIL COMMERCIAL

La résiliation du bail commercial pour des causes postérieures à l'ouverture de la procédure collective

N° 3 - Par Florence REILLE

[Consulter le PDF](#)

BAIL COMMERCIAL

La résiliation du bail commercial pour des causes antérieures au jugement d'ouverture

N° 4 - Par Marie-Pierre DUMONT

[Consulter le PDF](#)

BAIL COMMERCIAL

La cession du bail commercial

N° 5 - Par Bastien BRIGNON

[Consulter le PDF](#)

BAIL COMMERCIAL

La procédure collective du bailleur commercial

N° 6 - Par Fabien KENDÉRIAN

[Consulter le PDF](#)

BAUX

Autres baux et procédures collectives

N° 7 - Par Adrien TEHRANI

[Consulter le PDF](#)

LOCATION-GÉRANCE

La location-gérance

N° 8 - Par Thierry FAVARIO

[Consulter le PDF](#)

CRÉDIT-BAIL

Le crédit-bail

N° 9 - Par Emmanuelle LE CORRE-BROLY

[Consulter le PDF](#)

BAIL D'HABITATION

Bail d'habitation et procédures collectives

N° 10 - Par Jean-Noël STOFFEL

[Consulter le PDF](#)

BAIL RURAL

Le sort du bail rural dans les procédures collectives

N° 11 - Par Jocelyne CAYRON

[Consulter le PDF](#)

FIDUCIE

Les conventions de mise à disposition dans la fiducie garantie

N° 12 - Par Vincent PERRUCHOT-TRIBOULET et Mathieu COUVÉ

[Consulter le PDF](#)

Table ronde



AGRICULTEUR

Les difficultés des entreprises agricoles : questions d'actualité

N° 2

[Consulter le PDF](#)

Contenus

Actualités	
Contenus pratiques	∨
Revue	
Synthèses	
Encyclopédies	
Jurisprudence	∨
Sources officielles	∨

Revue internationale de la compliance et de l'éthique des affaires, n° 3 du 13 juin 2025

Sommaire du numéro

Éditorial



COMPLIANCE

Too big to ignore?

N° 54 - Par Roxana FAMILY

[Consulter le PDF](#)

Actualités



VEILLE | COMPLIANCE ET ÉTHIQUE DES AFFAIRES - FRANCE

Publication par l'AFA et le SSMSI des statistiques relatives aux atteintes à la probité enregistrées en 2024

N° 55

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | LICENCIEMENT

Licenciement nul sans preuve de mauvaise foi du salarié dénonciateur

N° 56

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | CORRUPTION

Condamnation du groupe français SPIE pour corruption en Indonésie

N° 57

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | PNF

France/Monde : intervention du procureur financier français sur la Task Force anticorruption franco-britanno-suisse

N° 58

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | EUROPE

Belgique : demande au Parlement européen de levée d'immunité pour cinq députés européens dans le cadre d'une enquête pour corruption et trafic d'influence

N° 59

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | LUXEMBOURG

Luxembourg : arrestations dans le cadre d'enquêtes EUROJUST pour corruption concernant des contrats de défense de l'OTAN

N° 60

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | NORVÈGE

Norvège : cession par le fonds souverain norvégien des investissements dans la société Pemex pour risques de corruption

N° 61

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | PAYS-BAS - EXPORTATION

Pays-Bas : renforcement des contrôles à l'exportation pour des biens militaires et à double usage à destination d'Israël

N° 62

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | UNION EUROPÉENNE

Union européenne : procédure disciplinaire ouverte contre un ancien haut fonctionnaire de la Commission européenne pour soupçons de corruption

N° 63

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | UNION EUROPÉENNE

Union européenne : collaboration des services de renseignement de l'OLAF avec les douanes lituaniennes dans le cadre d'une enquête sur le contournement des sanctions

N° 64

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | UNION EUROPÉENNE

Union européenne : renforcement par le Parlement européen des règles d'accès des lobbyistes après le scandale du Qatargate

N° 65

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | INTERNATIONAL

États-Unis : consultations bilatérales par le Gouvernement relativement aux sanctions et à la sécurité économique

N° 66

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | OCDE

Monde : publication par l'OCDE d'un rapport sur l'intégrité dans les chaînes d'approvisionnement du secteur public

N° 67

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | ROYAUME-UNI

Royaume-Uni : publication de nouvelles sanctions contre la Russie

N° 68

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | ROYAUME-UNI

Royaume-Uni : publication par le SFO de nouvelles directives sur la coopération des entreprises dans le cadre de poursuites pénales

N° 69

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | ROYAUME-UNI

Royaume-Uni : enquête du SFO sur des soupçons de corruption liés à la construction d'un Datacenter

N° 70

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | ROYAUME-UNI

Royaume-Uni : mise en examen par le SFO d'une compagnie d'assurance britannique pour corruption en Équateur

N° 71

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | UKRAINE

Ukraine : mise en examen d'un ancien haut fonctionnaire pour des faits de blanchiment et corruption

N° 72 - Par Isabelle BUFFLIER

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | ENTREPRISES ET DROITS HUMAINS - FRANCE

Entreprises et communautés affectées - Guide du pacte mondial de l'ONU Réseau France

N° 73

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | REPORTING EXTRAFINANCIER

Reporting extrafinancier - Transposition française de la CSRD

N° 74

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | EAUX EN BOUTEILLE

« Eaux en bouteille » - Rapport de la commission sénatoriale

N° 75

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | EUROPE

Directives Omnibus - Adoption de la directive Stop the clock et avancées législatives

N° 76

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | RÈGLEMENT ZÉRO DÉFORESTATION

Règlement zéro déforestation - Documents d'orientation, FAQ et acte délégué

N° 77

[Consulter le PDF](#)

OCDE - Rapport annuel des activités des Points de contact nationaux

N° 78

[Consulter le PDF](#)

Minerais - Rapport sur les risques liés aux minerais de la transition énergétique

N° 79

[Consulter le PDF](#)

Sécurité et santé au travail - Rôle de l'intelligence artificielle et numérisation au travail

N° 80 - Par Charlotte MICHON

[Consulter le PDF](#)

Études



Adapting compliance to the expanding reach of EU sanctions

N° 81 - Par Coline CAUVIN

[Consulter le PDF](#)

Entre exigence normative et performance opérationnelle, comment placer le curseur de l'efficacité de la LCB-FT ?

N° 82 - Par Transparency International FRANCE et Observatoire DE LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT (OLAB)

[Consulter le PDF](#)

Sailing into Regulation: Yachting Faces Stricter EU Anti-Money Laundering Laws

N° 83 - Par Ezio DAL MASO et Blanche BALIAN

[Consulter le PDF](#)

Entre impératifs de l'enquête interne et protection des droits individuels : retour sur les récentes évolutions de la jurisprudence

N° 84 - Par Eric RUSSO et Sophie DE SEVIN

[Consulter le PDF](#)

Commentaires



Accès dérogatoire à la profession d'avocat : assouplissement des critères posés par l'article 98, 3° du décret du 27 novembre 1991

N° 85 - Par Benoît CHAFFOIS

[Consulter le PDF](#)

Le risque de dévoiement du devoir de vigilance

N° 86 - Par William FEUGÈRE et Cécile AMADO-FISCHGRUND

[Consulter le PDF](#)

La « nouvelle » Convention du Conseil de l'Europe sur la protection de l'environnement par le droit pénal : entre continuum et nouvelles ambitions

N° 87 - Par Vincent FILHOL

[Consulter le PDF](#)

DONNÉES PERSONNELLES

Licenciement d'un salarié et protection des données à caractère personnel

N° 88 - Par Dan SCEMAMA

[Consulter le PDF](#)

Cahiers pratiques



BLANCHIMENT

Entreprises d'assurance et reporting relatif à la LCB-FT

N° 89 - Par Cindy RUBAL HOYER

[Consulter le PDF](#)

À la une

Quand la deuxième chambre civile écarte maladroitement la présence de l'avocat lors de l'examen clinique d'une expertise judiciaire

note par Bruno PY sous Cass. 2^e civ., 30 avr. 2025

Si, lors d'une expertise médicale, l'expertisé peut être accompagné de son avocat, la question se pose de savoir si l'avocat peut, à la demande de son client, prolonger sa mission jusqu'à y compris au cours de la phase de l'examen clinique.



© généré par l'IA

Actualité

Avocats et intelligence artificielle générative : une relation client à réinventer

focus

Doctrine

Le déploiement de la comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité en appel : décryptage de nouvelles conséquences juridiques

étude par Inès SQUID

Jurisprudence

Outrage en ligne à magistrat

note par Jean-Baptiste THIERRY
sous Cass. crim., 25 mars 2025

Gazette Spécialisée

DROIT DES SOCIÉTÉS

SOUS LA RESPONSABILITÉ SCIENTIFIQUE DE

• Rémi DALMAU

Professeur à l'université de Lorraine

• Olympe DEXANT-DE BAILLIENCOURT

Professeur à l'université Marie et Louis Pasteur

• Vincent MALASSIGNÉ

Professeur à CY Cergy Paris Université

AVEC LA PARTICIPATION DE

Jean-Baptiste BARBIÈRI, Marie-Muriel BARTHELET, Marie BOUTRON-COLLINOT, Bastien BRIGNON, Matthieu BUCHBERGER, Simon FARGES, Elsa GUÉGAN, Xavier LEMARÉCHAL, Claire-Anne MICHEL, Marine MICHINEAU, Thiphaine SAUPIN, Mathieu STOCLET et Laurine TEIXEIRA



Gazette du Palais

Édité par Lextenso
1, Parvis de La Défense
92044 Paris – La Défense (CEDEX)

Directrice générale, Directrice de la publication :
Emmanuelle Filiberti
Présidente du Conseil scientifique :
Marie Burguburu Charvet

Rédactrice en chef : Laurence Garnerie
Coordinatrice de la Gazette spécialisée : Marie Rajchenbach
Rédacteurs : Catherine Berlaud, Nathalie Finck
et Samuel Seroc
Responsable scientifique : Pauline Le Monnier de Gouvillie
Secrétaire de rédaction : Elsa Boulinguez

Rédaction :
Tél. : 01 40 93 40 00
Courriel : redactiongp@lextenso.fr

Abonnements :
Tél. : 01 40 93 40 40
Courriel : relationclients@lextenso.fr

Publicité : julien.combaud@lextenso.fr
Tél. : 01 40 93 40 68

Tarifs 2025
• Prix TTC au n° : 25,53 €
+ frais de port
• Abonnement France (un an) :
Journal seul : 621,79 € TTC
Recueils + table seuls : 601,37 € TTC
Journal, recueil + table : 832,12 €
Abonnement feuilleteable numérique : 264,44 € TTC
• Abonnement étranger (un an) :
Journal seul : 699 €
Journal, recueil + table : 899 €
Abonnement feuilleteable numérique : 259 €

Internet : gazette-du-palais.fr
Twitter : @LextensoAvocat

Commission paritaire n° 0528 T 83097
ISSN 0242-6331
Dépôt légal à parution
Imprimé par Duplirprint Mayenne, 733, rue Saint Léonard,
53101 Mayenne CEDEX
sur des papiers produits en Italie (couverture, 0% de fibres
recyclées) et en Allemagne (intérieur, 100% de fibres recyclées),
issus de forêts gérées durablement ;
impact gaz à effet de serre
pour un exemplaire : 708 g éq. CO₂



Illustration de la Gazette spécialisée sur la couverture :
Fanny Dallé-Asté / Da-fanny

Toute reproduction, même partielle, est interdite,
sauf exceptions prévues par la loi.

Projets d'articles : les manuscrits doivent être adressés par
courriel en format word à redactiongp@lextenso.fr
et comporter 15 000 caractères maximum (notes de bas
de page et espaces compris).
La rédaction n'est pas responsable des manuscrits
communiqués.

La Gazette du Palais peut désormais être citée de la façon
suivante : GPL 7 déc. 2023, n° GPL430b0.
Le numéro de type GPL430b0 est un numéro d'identifiant
unique permettant de retrouver directement l'article
via un moteur de recherche ou sur www.labase-lextenso.fr

Actualité

- GPL478x1 ■ Avocats et intelligence artificielle générative : une relation
client à réinventer 3
- GPL478y7 ■ Loi Narcotrafic : publication de la loi 6
- GPL478s7 ■ Charte en faveur de l'égalité : « avoir sur les questions de parité
une exemplarité à la hauteur de nos missions de service public »
entretien avec Thomas LYON-CAEN 8

Technique

- GPL478f7 ■ Taxe sur les résidences secondaires et logements vacants
par Hervé ZAPP 10

Doctrine

- GPL476d4 ■ Le déploiement de la comparution sur reconnaissance
préalable de culpabilité en appel : décryptage de nouvelles
conséquences juridiques
étude par Inès SOUID 12

Jurisprudence

- GPL478j0 ■ Quand la deuxième chambre civile écarte maladroitement
la présence de l'avocat lors de l'examen clinique d'une expertise
judiciaire
note par Bruno PY sous Cass. 2^e civ., 30 avr. 2025 16
- GPL478n4 ■ Outrage en ligne à magistrat
note par Jean-Baptiste THIERRY sous Cass. crim., 25 mars 2025 19
- GPL477t1 ■ Panorama de jurisprudence de la Cour de cassation
par Catherine BERLAUD 22
- GPL477v6 ■ Panorama de jurisprudence du Conseil d'État
par Nathalie FINCK et Samuel SEROC 26
- GPL478p1 ■ Chronique de jurisprudence de droit et de déontologie
de la profession d'avocat
sous la direction de Jean VILLACÈQUE
avec la collaboration d'Alain ANDORNO, Jean-Luc GAINETON, Daniel LANDRY
et Bertrand DE BELVAL en exclusivité sur la Base Lextenso : <https://text.so/GPL478p1>



Gazette Spécialisée

DROIT DES SOCIÉTÉS

29

Sous la responsabilité scientifique de

Rémi DALMAU, Olympe DEXANT-DE BAILLIENCOURT et Vincent MALASSIGNÉ

Rédacteurs en chef • Editors in Chief

Charles Kaplan ■ Charles Nairac

lextenso

Les
Cahiers
de
l'Arbitrage

The
Paris
Journal
International
of
Arbitration

2025 1

Secrétaire de rédaction ■ Assistant Editor
Priscille Pedone

Sommaire

2025-1

Éditorial / Editorial

Charles KAPLAN et Charles NAIRAC	1
--	---

I. Doctrine / Articles

Arbitrage d'investissement et protection de l'environnement : peut-on promouvoir l'investissement en faveur du développement durable ? par Arnaud DE NANTEUIL	9
Règles applicables et décisions prises par les chambres du Tribunal arbitral du Sport (TAS) lors des jeux olympiques de Paris 2024 par Laurence KIFFER	35
Hong Kong's foray into sanctions: how contracts are frustrated and what Hong Kong judiciary think about it by Olga BOLTENKO	45

II. Commentaires de jurisprudence / Case Law

Sous la direction de Christophe SERAGLINI <i>L'anéantissement d'une clause compromissoire par les siècles</i> par Jérémy JOURDAN-MARQUES.....	57
<i>Des bonnes pratiques de notification pour prévenir la violation du contradictoire</i> par Jessica MADESCLAIR.....	69

III. Panorama international de jurisprudence / Panorama Of World Case Law

Sous la direction de Michael POLKINGHORNE et Louis DEGOS – <i>Angleterre</i> by Rupert REECE, James CASEY and Jack BOWNES	81
---	----

SUMMARY

– <i>Brésil</i> by Eduardo DAMIÃO GONÇALVES and João Vicente PEREIRA DE ASSIS	95
– <i>Espagne</i> by Álvaro LÓPEZ DE ARGUMEDO PIÑEIRO, Betty CHOI and Francisco Mateo PAVÍA	103
– <i>France, Règlements amiables conventionnels</i> par Priscille PEDONE et Bertrand ROBERT	111
– <i>France, Arbitrage interne et international</i> par Priscille PEDONE et Bertrand ROBERT	137
– <i>Suède</i> by Åsa WALLER, Danijela ANDRIC, Metta FLENSBURG and Amanda HEDIN	197

IV. Compte rendu de colloque / Conference Report

Sous la direction de Priscille PEDONE

Towards A New French Arbitration Law

by Louise NICOT	207
-----------------------	-----

V. Tables de jurisprudence 2024 / 2024 Tables of cases

par Bertrand ROBERT et Priscille PEDONE	213
---	-----

VI. Index 2024

par Bertrand ROBERT et Priscille PEDONE	231
---	-----

Alain BÉNABENT
Laurent AYNÈS
Philippe STOFFEL-MUNCK
Directeurs scientifiques

Julia HEINICH
Directrice éditoriale

Denis MAZEAUD
Thierry REVET
Fondateurs

Notamment dans ce numéro :

CHRONIQUES

DROIT COMMUN DES CONTRATS

Théorie générale → Une définition incertaine de l'avantage manifestement excessif – par Rémy Libchaber (P. 9) → Autant en emporte la résolution par notification – par Léa Molina (P. 21)

CONTRATS SPÉCIAUX

Contrats et nouvelles technologies → Définition et régime des plateformes numériques – par Jérôme Huet (P. 48) **Contrats translatifs** → Mélodie en sous-sol – par Louis Thibierge (P. 53) **Contrats de garantie** → Petit bréviaire jurisprudentiel d'inscription hypothécaire – par Claire Séjean-Chazal (P. 57) **Contrats et droit des sociétés** → Réforme des nullités des décisions sociales : l'avènement des « clauses de nullité » dans les statuts de SAS – par Marie Caffin-Moi (P. 73) → La clause de *buy or sell* passe l'épreuve du feu – par Samuel François (P. 77)

CONTRAT ET AUTRES DROITS

Droit de la consommation → Regard sur la nouvelle directive relative à la responsabilité du fait des produits défectueux – par Jean-Denis Pellier (P. 85) **Propriétés intellectuelles** → Nom patronymique d'un tiers, clause contractuelle et dépôt de marque de mauvaise foi – par Jérôme Passa (P. 101) **Droit des biens** → Servitude et bail : quel(s) droit(s) pour le locataire ? – par Antoine Tadros (P. 105)

COLLOQUE

→ Réformer le droit civil : Belgique, France, Japon (P. 126)

Sommaire

SOMMAIRE DE LA REVUE DE JUIN 2025

Chroniques

Droit commun des contrats

Théorie générale

P. 9 Une définition incertaine de l'avantage manifestement excessif

Cass. 1^{re} civ., 29 janv. 2025, n° 23-21.150, F-B

RDC202n5 ■ Parmi les innovations de l'ordonnance de 2016 se trouvent des vices du consentement nouveaux. Ainsi de deux cas de violence, caractérisés par des pressions qui opèrent dans la seule mesure où elles débouchent sur un *avantage manifestement excessif*. Le critère textuel étant nouveau, il était nécessaire de l'explicitier – tâche que la Cour semble avoir entreprise. Mais elle l'a fait d'une façon peu convaincante, en posant un critère dont on ne saisit pas le fonctionnement général : « Dans un contrat synallagmatique, l'obtention d'un avantage manifestement excessif au sens des articles 1141 et 1143 du Code civil doit s'apprécier aussi au regard des avantages obtenus par l'autre partie ».

par Rémy Libchaber

P. 12 Pour en finir avec les embarras de la vente de la chose d'autrui

Cass. 3^e civ., 5 déc. 2024, n° 21-18.445, FS-B

RDC202o1 ■ Dans un surprenant arrêt, la Cour de cassation évoque avec précision les principes applicables à la vente de la chose d'autrui. Mais elle peine à les appliquer à un cas sans grand mystère, où le problème de fond suscité par le défaut de propriété originaire n'aurait pas dû se poser. Ces incertitudes militent pour que l'on différencie enfin les situations de fait à l'origine de cette très étrange vente, qui ne peut pas relever d'une analyse moniste.

par Rémy Libchaber

P. 15 De l'erreur inexcusable à l'erreur excusée par la faute d'un tiers

Cass. 1^{re} civ., 4 déc. 2024, n° 23-17.569, FS-B

RDC202n9 ■ Encore un arrêt relatif à l'erreur dans la vente aux enchères d'une œuvre d'art ! La Cour de cassation y retient que l'erreur du vendeur est excusable « s'il a transmis tous les éléments en sa possession au professionnel chargé de la vente en s'en remettant à son avis et que celui-ci n'a pas procédé aux recherches qui auraient permis d'éviter cette erreur ». La solution est instructive et discutable à un double titre, à la fois par son admission très – trop – compréhensive d'une erreur sur une qualité substantielle et par sa manière d'évacuer, par une considération extérieure au contrat, l'appréciation du caractère inexcusable de l'erreur commise par le vendeur.

par Frédéric Dournaux

P. 21 Autant en emporte la résolution par notification

Cass. com., 5 févr. 2025, n° 23-23.358, FS-B

Cass. com., 5 févr. 2025, n° 23-14.318, FS-B

RDC202o7 ■ Par deux arrêts du 5 février 2025, la chambre commerciale de la Cour de cassation s'est prononcée sur le régime de la résolution par notification dans les ensembles contractuels. À cette occasion, elle décide que la mise en cause du cocontractant ayant subi la résolution n'est pas exigée pour constater la caducité consécutive du contrat interdépendant, dans un litige qui en conteste le bien-fondé. L'articulation de l'unilatéralité de la résolution et de l'automatisme de la caducité aboutit alors à un résultat contestable. La solution conjugue droit processuel et droit substantiel, dévoilant les limites du premier et les lacunes du second.

par Léa Molina

P. 26 Retour sur les avant-contrats à durée indéterminée

Cass. 1^{re} civ., 25 sept. 2024, n° 23-14.777, F-B

RDC202n2 ■ La question de la durée des avant-contrats n'a pas été réglée par la réforme du droit commun des obligations de 2016. Elle ne le sera sans doute pas par la réforme du droit des contrats spéciaux, la Chancellerie ne souhaitant pas, apparemment, que cet ouvrage soit remis sur le métier. La Cour de cassation a heureusement pris le relais, d'abord en matière de promesse unilatérale de contrat, puis, récemment, à propos du pacte de préférence. Il résulte de ces décisions que les avant-contrats, sans stipulation de durée, sont des contrats à durée indéterminée – sauf à découvrir par interprétation de la volonté des parties une durée raisonnable – qui sont soumis au régime de l'article 1211 du Code civil.

par Mathias Latina

P. 29 Précisions, par voie d'*obiter dicta*, sur l'exécution forcée et la réduction du prix

Cass. 1^{re} civ., 18 déc. 2024, n° 24-14.750, FS-B

RDC202n0 ■ Dans six arrêts du 18 décembre 2024 rendus par la première chambre civile de la Cour de cassation, et promis à une large diffusion, la Cour de cassation apporte des précisions, par voie d'*obiter dicta*, à deux sanctions de l'inexécution, à savoir l'exécution forcée dite « en nature » et la réduction du prix. S'agissant de la première, elle entend la distinguer de la réparation du préjudice en nature, confirmant ainsi que ce mode de réparation a droit de cité en matière contractuelle. Quant à la seconde, elle précise, d'une part, qu'elle constitue bien une sanction unilatérale lorsque le prix n'a pas été payé en tout ou partie (C. civ., art. 1223, al. 1^{er}) et que la réduction judiciaire peut être demandée en toute hypothèse, c'est-à-dire même si le prix n'a pas été payé en totalité (C. civ., art. 1223, al. 2).

par Mathias Latina

Responsabilité

P. 36 Où les petits ruisseaux font les grands arrêts !

Cass. 1^{re} civ., 18 déc. 2024, n° 24-14.750, FS-B

RDC202m2 ■ L'arrêt commenté offre une nouvelle fois à la Cour de cassation l'occasion d'apporter d'intéressantes précisions sur la portée des textes régissant l'inexécution contractuelle depuis la réforme du droit des contrats. Tout d'abord, la haute juridiction affirme, fort logiquement, que l'exécution forcée en nature ne peut être ordonnée si elle est impossible (ce qui n'implique pas nécessairement que l'inexécution procède d'un cas de force majeure), et qu'elle ne peut porter que sur l'obligation prévue au contrat (ce qui la distingue de la réparation en nature). Ensuite, l'arrêt précise utilement que la victime de l'inexécution ne peut agir en réparation du préjudice d'anxiété qu'à la condition de démontrer avoir été exposée à un risque sérieux de développer une pathologie grave, évitant ainsi de transformer ce préjudice en outil de réparation des craintes chimériques et paranoïaques. Enfin, la Cour de cassation donne à l'article 1223 du Code civil sa portée logique malgré sa rédaction défectueuse en affirmant que, lorsque le créancier n'a pas intégralement payé le prix, le texte autorise une réduction unilatérale du prix mais n'interdit pas pour autant d'agir en justice aux fins de réduction.

par Sophie Pellet

P. 43 Discrète consécration d'une responsabilité civile des groupes de société en matière de responsabilité du fait des produits défectueux

CJUE, 19 déc. 2024, n° C-157/23

RDC202m7 ■ Sous couvert de l'interprétation de la notion de « producteur » dans la directive de 1985, la Cour de justice de l'Union européenne consacre en substance, et à certaines conditions, une responsabilité de la filiale pour le dommage causé par le défaut de sécurité imputable à la société-mère en matière de responsabilité du fait des produits défectueux.

par Jean-Sébastien Borghetti

Contrats spéciaux

Contrats et nouvelles technologies

P. 48 Définition et régime des plateformes numériques

L. n° 2024-449, 21 mai 2024

RDC202n1 ■ On entend par « plateforme en ligne » un service d'hébergement qui, à la demande d'un destinataire du service, stocke et diffuse au public des informations ; il s'impose à lui, notamment, de signaler au public l'existence d'une relation contractuelle, d'un lien capitalistique ou d'une rémunération à son profit, dès lors qu'ils influencent le classement ou le référencement des contenus, des biens ou des services proposés ou mis en ligne.

par Jérôme Huet

P. 51 Pas d'épuisement des droits pour un abonnement à des jeux vidéo accessibles en ligne

Cass. 1^{re} civ., 23 oct. 2024, n° 23-13.738, FS-D

RDC202o4 ■ La règle de l'épuisement du droit ne s'applique pas à un service de distribution en ligne de contenus numériques comme des jeux vidéo, développés par lui ou par des tiers, des logiciels, des films et des séries télévisées téléchargeables ; et il n'y a pas lieu de demander à la Cour de justice de l'Union européenne, à ce sujet, son interprétation de la directive n° 2001/29/CE du 22 mai 2001, sur l'harmonisation de certains aspects du droit d'auteur et des droits voisins dans la société de l'information.

par Jérôme Huet

SUITE DU SOMMAIRE EN PAGE SUIVANTE >>

Contrats translatifs

P. 53 Mélodie en sous-sol

Cass. 3^e civ., 13 févr. 2025, n° 23-17.636, FS-B

RDC20206 ■ La découverte, postérieure à la vente, d'un réseau d'évacuation des eaux usées sous l'habitation, non signalé dans l'acte de vente, ne relève pas des vices cachés mais d'une servitude non déclarée. Partant, est en cause la garantie d'éviction et non la garantie des vices cachés. Il en résulte que la clause exonérant le vendeur de toute responsabilité au titre des vices cachés ou apparents ne fait pas obstacle à l'action introduite par l'acquéreur au titre de l'éviction subie.

par Louis Thibierge

Contrats de garantie

P. 57 Petit bréviaire jurisprudentiel d'inscription hypothécaire

Cass. 1^{re} civ., 10 juill. 2024, n° 23-17.872, F-D

Cass. 3^e civ., 5 sept. 2024, n° 21-15.829, FS-B

Cass. 3^e civ., 7 nov. 2024, n° 23-12.514, FS-B

RDC20208 ■ Par trois fois, et à quelques mois d'intervalles, la Cour de cassation a eu à statuer sur des questions relatives à l'opposabilité d'inscriptions hypothécaires. Alors que la réforme de la publicité foncière se fait de nouveau attendre, ces apports jurisprudentiels sont les bienvenus. La réunion de ces trois espèces permet de tirer des enseignements quant aux deux utilités de la publicité foncière : faire connaître les droits immobiliers et régler les conflits de droits concurrents.

par Claire Séjean-Chazal

Contrats de distribution

P. 62 Agent commercial et indemnité de fin de contrat (1) : quand l'indemnité reste due malgré la faute grave

Cass. com., 4 déc. 2024, n° 23-19.820, F-D

RDC20200 ■ La Cour de cassation confirme sa jurisprudence aux termes de laquelle l'agent commercial qui a commis un manquement grave, antérieurement à la rupture du contrat, dont il n'a pas fait état dans la lettre de résiliation et qui a été découvert postérieurement, ne peut être privé de son droit à indemnité. Elle lui donne cependant un tournant rigoriste qui n'emporte pas la conviction.

par Frédéric Buy

P. 64 Agent commercial et indemnité de fin de contrat (2) : à quel moment le préjudice s'évalue-t-il ?

Cass. com., 29 janv. 2025, n° 23-21.527, F-B

RDC20202 ■ En cas de cessation de ses relations avec le mandant, l'agent commercial a officiellement droit à une indemnité compensatrice en réparation du préjudice subi. Mais en jugeant qu'il n'y a pas lieu de tenir compte des circonstances postérieures à la cessation, la Cour de cassation raisonne, sans le dire, comme s'il s'agissait d'un substitut de rémunération.

par Frédéric Buy

P. 66 L'article L. 442-1, I, 2°, du Code de commerce ne relève pas de l'ordre public international... mais constitue une loi de police !

CA Paris, 5-16, 29 oct. 2024, n° 23/02368

RDC20203 ■ La cour d'appel de Paris livre, avec un arrêt *Sostrene* rendu le 29 octobre 2024, une esquisse intéressante du statut international des dispositions du Code de commerce prohibant le déséquilibre significatif. Ainsi, l'article L. 442-1, I, 2° ne relèverait pas de l'ordre public international mais constituerait, par ailleurs, une loi de police.

par Frédéric Buy

P. 70 Une clause de force majeure ne crée pas, par elle-même, un déséquilibre significatif

Cass. com., 26 févr. 2025, n° 23-20.225, F-B

RDC20209 ■ Un bon arrêt pour les clauses de force majeure ! Alors que le créancier d'une obligation inexécutée en raison de la crise sanitaire estimait que la clause de force de majeure qui lui était opposée créait un déséquilibre significatif, la Cour de cassation juge qu'un tel déséquilibre ne peut se déduire du seul fait que ladite clause renverse la solution qui aurait été applicable en vertu des dispositions de l'article 1218 du Code civil.

par Frédéric Buy

Contrats et droit des sociétés

P. 73 Réforme des nullités des décisions sociales : l'avènement des « clauses de nullité » dans les statuts de SAS

Ord. n° 2025-229, 12 mars 2025

RDC202p4 ■ L'ordonnance du 12 mars 2025 portant réforme du régime des nullités en droit des sociétés a profondément réformé le droit des nullités tant des sociétés que des décisions sociales. Quoique ces colonnes ne soient pas le lieu pour commenter la réforme dans son intégralité, il sera fait le choix d'en aborder principalement un aspect, concernant la plus contractuelle des sociétés. Si la réforme pose en principe que « sauf si la loi en dispose autrement, la violation des statuts ne constitue pas une cause de nullité » (C. civ., art. 1844-10, 4°), elle réserve, en effet, une exception pour les SAS. Dans ces dernières, l'article L. 227-20-1 du Code de commerce autorise désormais les associés à prévoir ce que l'on peut appeler des « clauses de nullité », destinées à permettre l'annulation des décisions sociales adoptées au mépris de clauses statutaires. Il y a matière à discuter de l'opportunité de ce nouveau dispositif, particulièrement eu égard à l'un des objectifs annoncés de la réforme : celui de renforcer la sécurité juridique.

par Marie Caffin-Moi

P. 77 La clause de *buy or sell* passe l'épreuve du feu

Cass. com., 12 févr. 2025, n° 23-16.290, FS-B

RDC202p2 ■ Bien que la clause de *buy or sell* permette à la partie initiatrice de sa mise en œuvre de fixer le prix de la cession de droits sociaux, la chambre commerciale de la Cour de cassation considère que son mécanisme ne laisse pourtant pas la fixation du prix à la volonté d'une seule des parties, en sorte que sa validité ne saurait être contestée sur le fondement de l'indétermination du prix. En outre, la Cour précise que la partie à l'initiative de la procédure n'est pas tenue de communiquer au bénéficiaire de l'offre quelque élément lui permettant d'apprécier utilement le prix proposé pour le rachat de ses titres.

par Samuel François

Contrat et autres droits

Droit pénal

P. 81 La tromperie sur l'aptitude d'un entrepreneur à exécuter la prestation promise constitue une escroquerie punissable (mais pas seulement)

Cass. crim., 2 oct. 2024, n° 22-87.582, F-D

RDC202m5 ■ Le fait pour le dirigeant d'une société en état de cessation de paiements d'encaisser des fonds en contrepartie de travaux dont il sait dès l'origine qu'ils ne pourront pas être exécutés peut constituer, non un abus de confiance, mais une escroquerie. D'autres qualifications pénales issues du droit de la consommation, plus accueillantes, pourraient être envisagées dans une telle hypothèse, qu'il s'agisse de la tromperie ou des pratiques commerciales trompeuses.

par Romain Ollard

Droit de la consommation

P. 85 Regard sur la nouvelle directive relative à la responsabilité du fait des produits défectueux

PE et Cons. UE, dir. n° 2024/2853, 23 oct. 2024

RDC202m4 ■ L'Union européenne s'est dotée d'une nouvelle directive relative à la responsabilité du fait des produits défectueux. Prenant notamment en considération les évolutions technologiques des dernières décennies et comblant un certain nombre de lacunes, ce nouveau régime est appelé à être transposé d'ici le 9 décembre 2026 et à s'appliquer aux produits mis sur le marché après cette date. S'il n'en résulte aucun bouleversement, les innovations apportées méritent la plus grande attention.

par Jean-Denis Pellier

SUITE DU SOMMAIRE EN PAGE SUIVANTE >>

P. 97 Crédit affecté : retour à l'équilibre pour la responsabilité pour le prêteur en cas de résolution ou d'annulation du contrat financé ?

Cass. 1^{re} civ., 10 juill. 2024, n° 22-24.754, FS-B

RDC202p3 ■ Le marché des énergies vertes est bien connu des tribunaux : pompes à chaleur vendues sur un coin de table dans la cuisine, panneaux photovoltaïques à la rentabilité exagérée, contrats lacunaires etc. Toutefois, irritée peut-être par un contentieux trop abondant voire opportuniste, la jurisprudence avait, ces dernières années, fermé un peu les vannes de la protection des consommateurs en la matière. Or, le « vent glacial » qui soufflait depuis quelques années sur les consommateurs semble bien avoir tourné : le réchauffement se fait sentir. Après avoir facilité les actions en nullité contre les vendeurs, c'est la sanction de la faute de la banque et le fondement de cette sanction qui font l'objet de l'arrêt commenté. En pratique, par le biais de la responsabilité civile, le prêteur fautif devient garant de la restitution du prix par le vendeur, et cette solution est probablement la moins insatisfaisante dans l'attente d'une régulation du marché par l'intervention des pouvoirs publics.

par Garance Cattalano

Propriétés intellectuelles

P. 101 Nom patronymique d'un tiers, clause contractuelle et dépôt de marque de mauvaise foi

Trib. UE, 4 sept. 2024, n° T-452/23

RDC202o5 ■ Saisi d'une demande en annulation d'une marque de l'Union européenne, pour le motif qu'elle aurait été déposée de mauvaise foi, l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle n'a pas compétence pour interpréter, même en vertu du droit national d'un État membre, la clause contractuelle dont la violation caractériserait la mauvaise foi invoquée. La marque ne pourrait être annulée sur ce fondement que si le patronyme du demandeur en annulation, dont la clause tendait à interdire la poursuite de l'usage, était suffisamment connu au jour du dépôt.

par Jérôme Passa

P. 103 La juridiction unifiée du brevet et les licences FRAND

JUB, div. locale Mannheim, 22 nov. 2024, n° UPC_CFI_210/2023, Panasonic Holdings Corp. c/ Guangdong OPPO Mobile Telecommunications Corp. Ltd. et OROPE Germany GmbH

RDC202n4 ■ La juridiction unifiée du brevet se prononce, pour la première fois, sur le régime des licences, dites FRAND, sur brevets essentiels à une norme technique. Alors que les brevets en cause relevaient du domaine des télécommunications, avaient fait l'objet d'une déclaration de leur titulaire à l'ETSI et auraient dû justifier l'application du droit français pour déterminer si une licence FRAND s'était formée entre les parties au procès en contrefaçon, une division allemande de la JUB, sans faire aucune application du droit français, s'est référée aux seuls critères de l'arrêt *Huawei* de la Cour de justice, en respectant davantage l'esprit que la lettre.

par Jérôme Passa

Droit des biens

P. 105 Servitude et bail : quel(s) droit(s) pour le locataire ?

Cass. 3^e civ., 23 janv. 2025, n° 23-19.970, FS-B

RDC202m8 ■ Lorsqu'un bien immobilier qui bénéficie d'une servitude de passage est donné à bail, le locataire peut emprunter le passage, cela va de soi. Tant que l'existence de cette servitude n'est pas contestée par un tiers ou, plus spécialement, par le propriétaire du fonds servant, il n'y a aucune difficulté. Toutefois, les choses deviennent plus compliquées lorsqu'elle est contredite. Le preneur à bail a alors deux solutions : informer son bailleur pour qu'il fasse le nécessaire ou agir contre l'auteur de la contestation de la servitude, mais cette seconde voie n'est empruntable, selon la Cour de cassation, que sur le terrain de l'action en référé destinée à faire cesser un trouble manifestement illicite.

par Antoine Tadros

P. 108 Une servitude par destination du père de famille ne peut être établie entre un bien propre et un bien commun

Cass. 3^e civ., 27 févr. 2025, n° 23-10.658, FS-B

RDC202m6 ■ Lorsque, par une donation-partage, des époux transmettent à l'un de leurs héritiers un bien propre de l'un d'eux, et à l'autre un bien commun, aucune servitude par destination du père de famille ne peut être constituée à cette occasion, les biens ainsi transmis n'ayant pas appartenu au même propriétaire et le partage n'ayant pas opéré division d'un même fonds.

par Frédéric Danos

P. 118 Possibilité de régularisation de la vente de la chose d'autrui jusqu'au jour où le juge statue sur la nullité de cette vente

Cass. 3^e civ., 5 déc. 2024, n° 21-18.445, FS-B

RDC202p0 ■ La nullité de la vente de la chose d'autrui ne peut être prononcée lorsque la régularisation de la vente est intervenue en cours d'instance, tout risque d'éviction du sous-acquéreur ayant disparu au jour où le juge statue.

par Frédéric Danos

Sources du droit des contrats

Droit européen des contrats

P. 125 L'annulation des contrats de fournitures de tests rapides de dépistage de la Covid-19

CEDH, 7 janv. 2025, n° 46264/22 et 50184/22

RDC202m3 ■ Le non-respect des règles du droit des marchés publics ne peut empêcher l'État d'obtenir grâce au droit civil la restitution de la partie excessive du prix versé pendant la crise sanitaire de la Covid-19 pour obtenir dans l'urgence des tests de dépistage.

par Jean-Pierre Marguénaud

Colloque

P. 126 Réformer le droit civil : Belgique, France, Japon

RDC202n6 ■ Depuis le début de ce siècle, un mouvement de réforme du droit civil s'observe dans un certain nombre de pays de tradition continentale. Pourquoi réformer ? Comment réformer ? Qui doit tenir la plume ? Quel bilan tirer des réformes déjà effectuées ?

Ces questions fondamentales étaient au cœur du colloque « Réformer le droit civil : Belgique, France, Japon » qui s'est déroulé à l'université polytechnique Hauts-de-France (Valenciennes) le 21 septembre 2023, autour de quatre disciplines (les contrats spéciaux, la preuve, les biens et le régime général de l'obligation) et de trois pays. Afin de favoriser une libre discussion, le colloque était organisé sur le format de tables rondes, et non de présentations formelles. Ces échanges ont été retranscrits et sont présentés dans le présent dossier.

- Avant-propos, par Florent Masson • p. 127
- Le Code civil japonais, histoire et structure, par Yuta Ikeda • p. 128
- Première table ronde : les contrats spéciaux • p. 131
- Deuxième table ronde : la preuve • p. 140
- Troisième table ronde : les biens • p. 147
- Quatrième table ronde : le régime général des obligations • p. 155
- Propos conclusifs, par Pascal Ancel • p. 169

P. 127 Avant-propos

RDC202p1 ■ Que ce soit en Belgique, au Japon ou en France, un mouvement de réforme du droit civil est en cours. L'objectif de cette journée est de comparer les méthodes, les aspirations et les premiers résultats entre ces pays qui partagent une culture juridique commune.

par Florent Masson

P. 128 Le Code civil japonais, histoire et structure

RDC202p5 ■ Cette introduction vise à rappeler l'histoire et la structure du Code civil japonais, en particulier depuis les réformes récentes.

par Yuta Ikeda

P. 131 Première table ronde : les contrats spéciaux

RDC202p6 ■ La première table ronde a porté sur les contrats spéciaux. Placée sous la présidence du professeur Pascal Ancel, elle a réuni les professeurs Bernard Tilleman, Philippe Stoffel-Munck et Kazuma Yamashiro.

par Pascal Ancel, Bernard Tilleman, Kazuma Yamashiro et Philippe Stoffel-Munck

P. 140 Deuxième table ronde : la preuve

RDC202p7 ■ Placée sous la présidence du professeur Corinne Bléry, animée par Céline Joisten, Laurent Sigouirt et Kazuma Yamashiro, la deuxième table ronde a traité de la preuve.

par Corinne Bléry, Céline Joisten, Laurent Sigouirt et Kazuma Yamashiro

P. 147 Troisième table ronde : les biens

RDC202n7 ■ Placée sous la présidence du professeur Florent Masson, animée par les professeurs Pascale Lecocq, Vincent Sagaert, William Dross et Kazuma Yamashiro, la troisième table ronde a porté sur les biens.

par Florent Masson, Pascale Lecocq, Vincent Sagaert, William Dross et Kazuma Yamashiro

SUITE DU SOMMAIRE EN PAGE SUIVANTE >>

P. 155 Quatrième table ronde : le régime général des obligations

RDC202n8 ■ Dans le cadre d'une quatrième table ronde, les professeurs Benoît Kohl, Frédéric Danos et Yuta Ikeda ont abordé les questions liées au régime général des obligations. Les débats étaient placés sous la présidence du professeur Jérôme François.

par Jérôme François, Benoît Kohl, Frédéric Danos et Yuta Ikeda

P. 169 Propos conclusifs

RDC202o9 ■ Dans ses propos conclusifs, l'auteur s'interroge, à partir des contributions de la journée, sur la question des raisons qui poussent aujourd'hui à réformer le droit civil dans les pays concernés, et sur les méthodes des réformes réalisées ou en cours. Le propos est nourri de l'expérience de la préparation actuelle au Luxembourg d'un projet de réforme du droit des contrats, dans lequel l'auteur est particulièrement impliqué.

par Pascal Ancel

Prix de thèse 2026 de la *Revue des contrats*

Pour l'édition 2026 du prix de thèse de la *Revue des contrats*, les candidats ayant soutenu leur thèse entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2025 doivent faire parvenir leur thèse ainsi que leur rapport de soutenance avant le 31 janvier 2026. Le prix de thèse sera remis à l'issue du colloque annuel de la revue.

Les candidats doivent adresser leur thèse et le rapport de soutenance à Nadine Lolli à l'adresse suivante :

LEXTENSO - La Grande Arche, Paroi Nord – 30^e étage - 1 Parvis de La Défense 92044 Paris – La Défense

Le prix de thèse de la *Revue des contrats* offre la possibilité d'une publication.

Les colauréates du prix 2024 sont :

- Léa Bureau, pour sa thèse intitulée « La date certaine » ;
- Charlotte Revet, pour sa thèse intitulée « La volonté postérieure à la formation du contrat - Essai sur le contrat évolutif ».

Table chronologique des sources commentées

2024

MAI

L. n° 2024-449, 21 mai 2024p. 48 RDC202n1

JUILLET

Cass. 1^{re} civ., 10 juill. 2024, n° 23-17.872, F-Dp. 57 RDC202o8

Cass. 1^{re} civ., 10 juill. 2024, n° 22-24.754, FS-Bp. 97 RDC202p3

SEPTEMBRE

Trib. UE, 4 sept. 2024, n° T-452/23p. 101 RDC202o5

Cass. 3^e civ., 5 sept. 2024, n° 21-15.829, FS-Bp. 57 RDC202o8

Cass. 1^{re} civ., 25 sept. 2024, n° 23-14.777, F-Bp. 26 RDC202n2

OCTOBRE

Cass. crim., 2 oct. 2024, n° 22-87.582, F-Dp. 81 RDC202m5

Cass. 1^{re} civ., 23 oct. 2024, n° 23-13.738, FS-Dp. 51 RDC202o4

PE et Cons. UE, dir. n° 2024/2853, 23 oct. 2024p. 85 RDC202m4

CA Paris, 5-16, 29 oct. 2024, n° 23/02368p. 66 RDC202n3

NOVEMBRE

Cass. 3^e civ., 7 nov. 2024, n° 23-12.514, FS-Bp. 57 RDC202o8

JUB, div. locale Mannheim, 22 nov. 2024,

n° UPC_CFI_210/2023, Panasonic Holdings Corp.

c/ Guangdong OPPO Mobile Telecommunications

Corp. Ltd. et OROPE Germany GmbHp. 103 RDC202n4

DÉCEMBRE

Cass. 1^{re} civ., 4 déc. 2024, n° 23-17.569, FS-Bp. 15 RDC202n9

Cass. com., 4 déc. 2024, n° 23-19.820, F-Dp. 62 RDC202o0

Cass. 3^e civ., 5 déc. 2024, n° 21-18.445, FS-Bp. 12 RDC202o1

.....p. 118 RDC202p0

Cass. 1^{re} civ., 18 déc. 2024, n° 24-14.750, FS-Bp. 29 RDC202n0

.....p. 36 RDC202m2

CJUE, 19 déc. 2024, n° C-157/23p. 43 RDC202m7

2025

JANVIER

CEDH, 7 janv. 2025, n° 46264/22 et 50184/22p. 125 RDC202m3

Cass. 3^e civ., 23 janv. 2025, n° 23-19.970, FS-Bp. 105 RDC202m8

Cass. 1^{re} civ., 29 janv. 2025, n° 23-21.150, F-Bp. 9 RDC202n5

Cass. com., 29 janv. 2025, n° 23-21.527, F-Bp. 64 RDC202o2

FÉVRIER

Cass. com., 5 févr. 2025, n° 23-23.358, FS-Bp. 21 RDC202o7

Cass. com., 5 févr. 2025, n° 23-14.318, FS-Bp. 21 RDC202o7

Cass. com., 12 févr. 2025, n° 23-16.290, FS-Bp. 77 RDC202p2

Cass. 3^e civ., 13 févr. 2025, n° 23-17.636, FS-Bp. 53 RDC202o6

Cass. com., 26 févr. 2025, n° 23-20.225, F-Bp. 70 RDC202m9

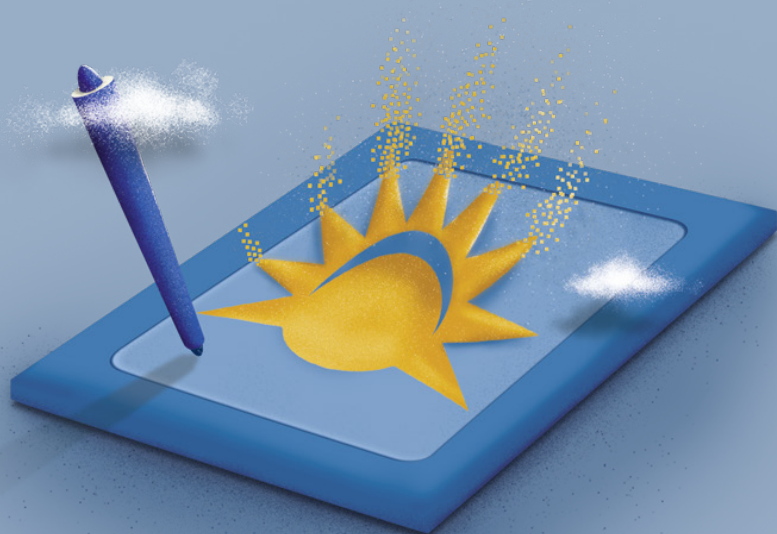
Cass. 3^e civ., 27 févr. 2025, n° 23-10.658, FS-Bp. 108 RDC202m6

MARS

Ord. n° 2025-229, 12 mars 2025p. 73 RDC202p4

DOSSIER P. 13
PROFESSIONS

L'ingénierie notariale en matière de droits de préemption

**ACTUALITÉS** P. 5**IMMOBILIER**

Portée du défaut de transfert
des biens communs à une ASL

PERSONNES / FAMILLE

Opposabilité aux héritiers
de la cession de parts non
publiée

DROIT FISCAL

Impôt sur le revenu : le Conseil
d'État ne remet pas en cause
le « droit à l'erreur »

PROFESSIONS

Obligation du notaire d'annoncer
spontanément dès la promesse
de vente le coût fiscal
de l'opération

DOSSIER P. 13**PROFESSIONS**

par **Sandrine Chassagnard-Pinet**
et **Xavier Guédé**

William Altide

Frédéric Vauvillé et **Laurent Lesage**

Sarah Hollander et **Gaël Chantepie**

et **Nicolas Randoux**

ACTUALITÉS P. 5

À LA UNE

DEF226j1 ■ Portée du défaut de transfert des biens communs à une ASL

ACTES COURANTS - IMMOBILIER

DEF226i5 ■ Détournement des baux emphytéotiques en vue d'échapper aux droits de préemption

FAMILLE - PATRIMOINE

DEF226i6 ■ Opposabilité aux héritiers de la cession de parts non publiée

FISCAL

DEF226i7 ■ Impôt sur le revenu : le Conseil d'État ne remet pas en cause le « droit à l'erreur »

RURAL

DEF226i8 ■ Exploitations agricoles : articulation du diagnostic modulaire et de l'état des lieux

PROFESSION

DEF226i9 ■ Obligation du notaire d'annoncer spontanément dès la promesse de vente le coût fiscal de l'opération

DOSSIER P. 13

DEF225y1 ■ Préemption, priorité, préférence : quels enjeux pour le notariat ?
par **Sandrine Chassagnard-Pinet** et **Xavier Guédé**

DEF225t8 ■ Le notaire confronté aux droits de préemption en matière d'habitation
par **William Altide**

DEF226a7 ■ Le notariat confronté au droit de préemption du locataire commercial
par **Frédéric Vauvillé** et **Laurent Lesage**

DEF225t7 ■ Le pacte de préférence en droit immobilier depuis la réforme du droit des contrats
par **Sarah Hollander** et **Gaël Chantepie**

DEF225s1 ■ La clause de préemption en droit des sociétés
par **Nicolas Randoux**

VIE PRO P. 38

OFFRES ET DEMANDES P. 42

INDICES P. 44